

le pays

magazine



Une place de la Paix à Nouméa



 **LES NICKELS
DE L'INITIATIVE**

**FAIT
DÉCOLLER TON
PROJET**

**SLN SOUTIENT LES
INITIATIVES PENSÉES
PAR DES JEUNES
OU POUR LES JEUNES**

APPEL À CANDIDATURE JUSQU'AU 09 SEPTEMBRE 2022



 com@eramet-sln.com
 [SLN - Le Nickel](#)
 76 69 24
sln.eramet.com



Sommaire

Le pays n°185 juillet 2022

> Le magazine Le Pays est disponible en kiosque à Nouméa et sur abonnement partout dans le monde !



> **04**
Actualités
Législatives :
à l'heure du dépouillement



> **20**
Dossier
Une place de la paix
à Nouméa



> **09**
Actualités
KNS soutient les projets
des collégiens de Koohnê



> **26**
Société
Bien vieillir
en Nouvelle-Calédonie



> **12**
Province Nord
La technologie au service
de la planification
et du développement



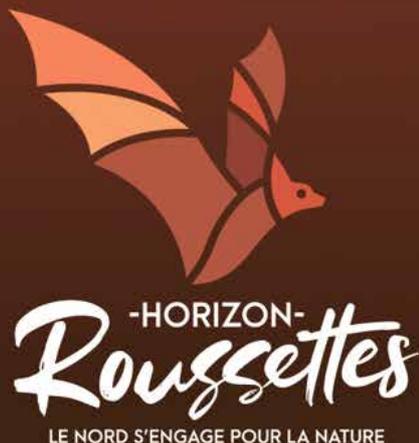
> **31**
Sport
Judo : un championnat
à Koohnê

Le pays n°185 juillet 2022
magazine

ISSN 1778-9389
Publication mensuelle Province Nord
Éditée par Cordyline.com Société d'édition
114 rue Awé Sam - 98859 Koné
Directrice de la publication : Sabine Jobert
Tél. : 75.35.74

Email : lepays@canl.nc
Rédaction : Sabine Jobert
Ont collaboré à cette édition : Cécile Thomas,
Lyne Lamy (corrections), ALK, équipe du centre
mère-enfant.
Crédits photos : Cécile Thomas, Judo club VKP,

Sabine Jobert.
Maquette et mise en page : CléoCréations - Poindimié
Impression : Artypo



APPEL A PARTICIPATION

Enquête en ligne sur les roussettes
et la réglementation sur les pages
« Horizon roussettes »:



Site internet province Nord



Facebook



Dans le bureau centralisateur salle Au Pitiri à Koohné dimanche 19 juin au soir, le maire Thierry Gowecee et toute une équipe procèdent au dépouillement du second tour des législatives.

Législatives : la Nouvelle-Calédonie représentée par deux candidats de la majorité présidentielle

Alors que dans l'Hexagone, la majorité présidentielle n'a pas réussi à obtenir une majorité absolue, en Nouvelle-Calédonie, ses deux candidats, Philippe Dunoyer et Nicolas Metzdorf, sont arrivés en tête dans les deux circonscriptions. Retour sur une élection marquée par le désintérêt des électeurs, en Nouvelle-Calédonie mais aussi en métropole.

Lundi 13 juin : au lendemain du premier tour des législatives, un scrutin marqué par une abstention massive, les deux candidats indépendantistes sont qualifiés pour le second tour. Dans la deuxième circonscription, Nicolas Metzdorf (Ensemble ! Majorité présidentielle 33,71%) et Gérard Reignier (FLNKS, 32,77%) arrivent au coude à coude :

« *La surprise Wali Wahetra* » : c'est ainsi que le quotidien local qualifie le score de la candidate du FLNKS dans la première circonscription (21,67%). Elle est retenue pour le second tour. Philippe Dunoyer est également qualifié avec un score de 40,83%.

Lundi 20 juin : le Haut-commissariat confirme les résultats annoncés la veille. Les deux candidats se revendiquant de la majorité présidentielle sont réélus, Philippe Dunoyer pour un second mandat dans la première circonscription avec 66,4% des suffrages et Nicolas Metzdorf dans la

seconde circonscription avec 54,20% des voix. Ce dernier va devoir abandonner son poste de maire de la commune de La Foa, gagné en juin 2020. D'un tour à l'autre, la participation a progressé mais reste largement sous la barre des 50%.

Trois députés indépendantistes en Polynésie

En Polynésie en revanche, le Tavini d'Oscar Temaru remporte les trois sièges de député. Moetai Brotherson qui entame un second mandat est rejoint par Tematai Le Gayic et Steve Chailloux. Une situation inédite ! Le président du Tavini, Oscar Temaru, appelle même le président Edouard Fritch à démissionner...

En Martinique, trois députés sur quatre se revendiquent de la mouvance indépendantiste : Jean-Philippe Nilor, Marcellin Nadeau et Jiovanny

William. En Guyane, Jean-Victor Castor, militant indépendantiste du « *mouvement pour la décolonisation et l'émancipation sociale* » qu'il a créé en 1990 est élu pour la première fois.

Pas de majorité absolue pour le président Macron

Avec un taux de participation de 46,23% au niveau national, l'abstention est également importante au niveau national. Avec 245 sièges, le président Macron n'a pas réussi à gagner la majorité absolue qu'il espérait. La NUPES (Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale), coalition de partis de gauche, sera représentée par 133 députés. La surprise vient également du score du Rassemblement National de Marine Le Pen qui, avec 89 sièges, prend un poids politique qu'il n'avait encore jamais atteint. Le groupe LR Les Républicains remporte quant à lui 74 sièges. ■

Budget provincial les indicateurs au vert dans un contexte fragile

Le compte administratif 2021 et le budget supplémentaire 2022 ont été adoptés à l'unanimité lors de l'assemblée du 24 juin. La province Nord poursuit sa démarche de rationalisation des dépenses de fonctionnement et dégage, pour la quatrième année consécutive, une épargne positive.

Les dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie ont été plus importantes qu'initialement prévu. Le compte administratif 2021 révèle ainsi des résultats excédentaires, influencés par le maintien des dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie par l'intermédiaire du prêt AFD. Ce résultat positif a permis à la collectivité d'établir sereinement son budget supplémentaire pour l'année 2022 et de poursuivre ainsi la mise en œuvre de ses politiques publiques. « *Nous appelons à rester vigilants dans l'exécution du budget et à soutenir les réformes fiscales engagées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* » a souligné le groupe UNI par la voix de Patricia Goa. « *Ces réformes visent à restructurer en profondeur notre société dans le sens des préconisations du Fonds monétaire international, notamment en augmentant les recettes fiscales pour une meilleure redistribution. (...) Ces mesures sont nécessaires pour aboutir à un modèle de société plus juste, plus équitable et forcément plus humaine.* »

Le budget supplémentaire 2022 de la province Nord s'élève à 12 milliards 815 millions, montant réparti de la façon suivante : section d'investissement 5 milliards 612 millions, section de fonctionnement 7 milliards 203 millions.

Le budget 2022 de la collectivité est ainsi porté à 48 milliards 713 millions (16 milliards 466 millions en investissement, 32 milliards 247 millions en fonctionnement). ■

Hommage à Jean Lèques

Le mois de juin a été marqué par le décès de Jean Lèques, le 1^{er} juin, à l'âge de 90 ans. Maire de Nouméa pendant vingt-huit ans, il avait également présidé le premier gouvernement collégial de Nouvelle-Calédonie de mai 1999 à mars 2001. Un hommage unanime lui a été rendu.. ■

Editorial

La paix, un préalable pour choisir librement son destin

Après les débordements verbaux de la campagne des législatives, l'inauguration de la place de la paix a donné l'occasion de se rappeler mutuellement qu'il avait été décidé il y a 34 ans de vivre ensemble, dans la concorde... Un vœu pieu ? « *Depuis trente ans, nous avons surtout cultivé nos différences* » a souligné dans son discours Marie-Claude Tjibaou. « *La devise Terre de parole, terre de partage ne doit pas être que des mots gravés sur un bâtiment mais un objectif quotidien dans nos écoles, dans nos entreprises, dans nos institutions...* »

Isabelle Lafleur a de son côté rappelé que la poignée de mains entre son père et Jean-Marie Tjibaou avait mis fin à une guerre civile à l'origine de 90 morts.

« *Nous avons la chance de vivre depuis trente ans dans un environnement de paix* » avait affirmé auparavant un coutumier pendant les échanges, évoquant la situation de pays comme la Palestine. En mai 2008, nous avions consacré un dossier spécial aux accords de paix, accords de Matignon-Oudinot et accord de Nouméa. Nous avons choisi de reprendre une partie des interviews des responsables publiés à cette occasion. Une façon de rappeler quels étaient les principes de base des accords comme l'évoque Louis Le Pensec, alors ministre des Outremer : la réconciliation, la reconnaissance commune de l'identité et de la dignité de chacune des communautés, l'État impartial, l'organisation institutionnelle avec les provinces et la nouvelle répartition des compétences, le rééquilibrage et le programme « 400 cadres ».

« *Aujourd'hui, les deux parties ont reconnu l'impérieuse nécessité de contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir, librement et assurées de leur avenir, la maîtrise de leur destin.* »

Accord de Matignon, 26 juin 1988.

La Rédaction



Une cinquantaine d'exposants avaient répondu présent avec des produits variés : produits vivriers, artisanat, plantes, poissons et crabes...

Verre et vert

Redonner une âme à Pwêedi Wiimiiâ (Poindimié), c'est l'ambition de l'association NKAT qui a organisé un marché avec de multiples animations le 4 juin, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement à la tribu de Tiounao, vallée de Tiwaka. (Photos NKAT)



Pour financer son stand, chacun des exposants a apporté un arbre ou un sac de bouteilles de verre destiné à être broyé pour faire du sable pour la dalle de la maison commune de la tribu de Tiounao.

La fédération des femmes de Pwêedi Wiimiiâ (Poindimié) a organisé un atelier de fabrication de nattes de coutume.



Parmi les ateliers proposés, de la permaculture avec l'association Bio Calédonia. NKAT organise ses actions autour de trois thèmes : la jeunesse, l'environnement et l'accompagnement du développement économique.



Humaniser la science



Chercheur et photographe portraitiste, Pascal Dumas a lancé l'idée de photographier ses collègues pour rappeler le lien humain entre la science et ceux qui font la recherche, à différents postes. (©P. Dumas IRD)

Afin de rappeler au public que derrière la recherche scientifique, il y a des femmes, des hommes et différents métiers, Pascal Dumas, chercheur en écologie marine et photographe, a réalisé des portraits de ses collègues. L'exposition « *Parcours calédoniens* » présentée jusqu'au 30 juillet au centre culturel Pomémie à Kooohnê célèbre, à travers ses collaborateurs d'hier et d'aujourd'hui, le 75^{ème} anniversaire de l'IRD en Nouvelle-Calédonie.



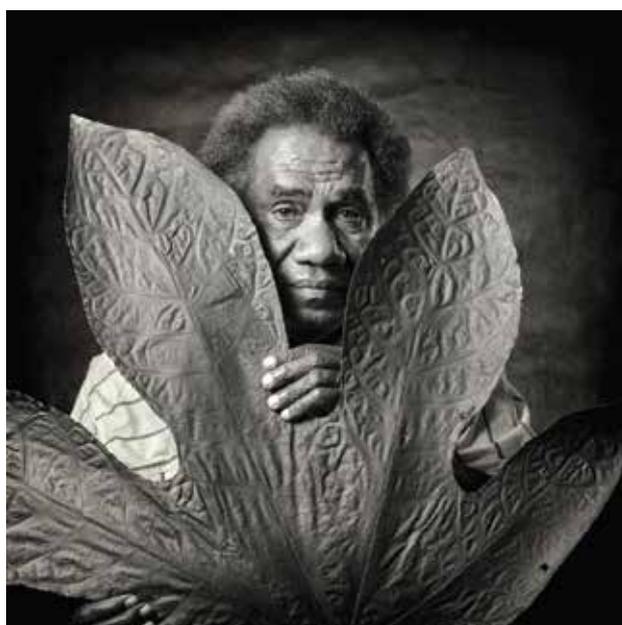
Parmi les modèles, Nathalie Baillon, actuellement directrice du Conservatoire d'espaces naturels. Entre ses mains, un squelette de crâne de dugong. Chaque cliché est accompagné d'un petit texte dans lequel le modèle retrace son parcours. (©P. Dumas IRD)



Josina Tiavouane est aujourd'hui chargée de mission Patrimoine mondial à la province Nord. Le photographe soigne la mise en scène et les éclairages. (©P. Dumas IRD)



France Bailly, représentante de l'IRD en Nouvelle-Calédonie avait fait le déplacement pour l'inauguration de l'exposition au centre culturel Pomémie le 14 juin.



William Nigote, technicien en botanique au centre IRD depuis 1980, pose derrière un végétal étonnant. (©P. Dumas IRD)

Bureau d'information jeunesse : pour informer et accompagner

Le BIJ, Bureau d'information jeunesse, a été inauguré le 31 mai dans ses locaux provisoires situés à l'école des Flamboyants, au centre du village de Koohnê.



Nadeige Faivre, première vice-présidente de la province Nord et Magali Tingal, présidente de la commission de la jeunesse ont procédé à la découpe du ruban le 31 mai. (© SK/PN)



Auparavant, les élus de la province Nord avaient été accueillis par le maire de Koohnê, Thierry Gowecee et son équipe. (© SK/PN)

Le Bureau d'information jeunesse a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les jeunes. Ils peuvent y trouver toute une offre de services : documentation, accès à Internet avec des ordinateurs à disposition. Et des conseillers en insertion disponibles pour répondre à leurs questions. Les bureaux sont situés dans l'ancienne école des Flamboyants en attendant la fin des travaux en cours dans l'ancien dispensaire.

Des permanences sont également organisées dans les communes aux alentours, à Voh, Poya et Népoui ainsi qu'à la tribu de Gohapin. Pour connaître les dates de permanences, consulter le site internet de la province Nord.

Les bureaux de la MIJPN, Mission d'insertion des jeunes de la province Nord, restent ouverts jusqu'à la fin de l'année dans les antennes de Pwèédi Wiimîâ (Poindimié), Waa Wi Luu (Houailou) et Koumac.

Renseignements au 47 72 27

Cliquez,
Photographiez,
Reconnaissez !

**AVEC L'APPLI PL@NTNET,
LA FLORE DE NOUVELLE-CALÉDONIE EST À PORTÉE DE CLIC !**

Pl@ntNet
Endemia.nc

Jean-Philippe Tjibaou : le sculpteur talentueux est décédé



© Emile Wetta

Une foule nombreuse a accompagné Jean-Philippe Tjibaou, décédé prématurément le 5 juin, jusqu'à sa dernière demeure à la tribu de Tien-danite à Hienghène. Engagé dans le mouvement associatif, notamment au sein de l'association Doo Huny, le fils aîné de Marie-Claude et Jean-Marie Tjibaou était connu et reconnu à travers ses sculptures.

Dans l'atelier du centre culturel Goa Ma Bwharat de Hienghène, c'est souvent là qu'on trouvait Jean-Philippe Tjibaou, outils à la main. Lors de l'ouverture de la saison culturelle, il peaufinait une sculpture de tortue, un animal qu'il aimait représenter après s'être spécialisé auparavant dans la construction de pirogue. En tant que vice-président de l'association Doo Huny, il avait évoqué ce jour-là le lancement d'un atelier autour de la langue Pinje, l'une des quatre langues de Hienghène qui semble la plus menacée de disparition.

Le sculpteur a succombé le 5 juin à des problèmes cardiaques. Il avait 48 ans. A sa famille, à son clan, à sa tribu, le magazine Le Pays adresse ses sincères condoléances. ■

KNS soutient les projets de plantation des élèves de Koohnê

Dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement, KNS a offert cent plants d'espèces endémiques au collège de Koohnê, contribuant ainsi à un projet de plantation initié le Conseil pour la vie citoyenne et des éco-délégués.

L'idée a germé parmi les élèves du Conseil pour la vie citoyenne, notamment dans l'esprit d'une jeune fille Engy Basquin : végétaliser l'établissement avec des espèces endémiques, pour l'embellir et créer ainsi des zones d'ombre. Son initiative a été saluée le 3 juin lors de la signature de la convention entre KNS, représenté par Alexandre Rousseau, directeur des ressources humaines et de la communication, et la direction du collège de Koohnê avec son directeur Gilles Riou. Trois plants ont ensuite été mis en terre par des élèves et Sarah Eurisouké, ingénieure environnement de KNS, assistée de Ludovic Moto, technicien environnement. Les professionnels de KNS ont salué l'intérêt des collégiens pour l'environnement, leur expliquant que cela pouvait aussi déboucher sur des métiers... Ils les ont encouragés à multiplier les initiatives, à l'image de ces « *eco-cups* » conçus et réalisés l'an

passé pour limiter l'utilisation de gobelets à usage unique.

Interrogée par la Web TV, Sarah Eurisouké a rappelé que l'entreprise revégétalise le site de Vavouto avec des plants de forêt sèche et le massif avec des espèces de maquis minier. Soit quelque 20 000 plants mis en terre chaque année. ■



Gilles Riou directeur du collège de Koné et Alexandre Rousseau au nom de KNS, ont signé une convention de partenariat.



Sarah Eurisouké, ingénieure environnement a mis en terre le premier plant avec Engy Basquin, jeune fille à l'origine du projet. Un *Pittosporum Brevispinum* endémique de la zone.



Après la cueillette du café, découverte du traitement du café avec ici le dépulpeur.



Visite d'une tarodière irriguée.

Classe découverte à Wëtë

Depuis sa fermeture en raison du manque d'effectif fin 2011, l'école de la tribu de Wëtë (Ouaté) à Pouembout a été transformée en centre d'accueil. Deux classes de CM1 de l'école du village ont découvert récemment, chacune pendant une semaine, les activités proposées dans le cadre des classes vertes « *développement durable* ».

Au moment de la fermeture de l'école en 2011, Marguerite Naouna était depuis une année en formation BTS gestion et protection de la nature à Périgueux, en Dordogne. Lorsqu'elle est revenue chez elle à la tribu de Ouaté (Pouembout) en 2012, elle s'est tout de suite investie dans le projet lancé par les habitants de la tribu, le directeur de l'école de Népoui (qui était alors Carl Johnston) et la DEFIJ. Elle est depuis, directrice du centre d'accueil de classes découvertes gérée par l'association Pi Wian Mää Paarii (« *Montrer et raconter* »). L'association est présidée par Jean-François Porin-Poéa.

Pour accueillir des classes vertes, des aménagements ont été nécessaires. Le logement de l'instituteur a été transformé en salle de restauration avec du matériel adapté. Les anciennes salles de classe sont devenues des dortoirs. Là aussi, il a fallu répondre aux normes de sécurité en aménageant des issues de secours. Des containers ont été placés dans la cour de l'école pour les activités culturelles et scolaires. L'équipe a aussi aménagé aux alentours un sentier botanique

avec des espèces de forêt humide et un autre avec des plantes de maquis minier.

« *Au départ, nous avons accueilli des classes tests. Et aussi des centres de vacances* » explique la directrice. La structure bénéficie aujourd'hui de l'agrément pour recevoir des classes vertes ou classes découvertes.

En fonction du projet de classe

« *Je propose différentes activités en rapport avec le thème proposé par l'enseignant.* » La classe de maître Adelin de l'école Léonie Avril de Pouembout a travaillé sur les clans autour de la chefferie. « *J'ai sollicité Raymond Naouna qui est le chef du conseil des clans de la tribu. Il nous a raconté l'histoire des clans, l'histoire du nom de la tribu et les premières activités qui ont été développées ici avant la mine, comme le café, les tarodières...* » poursuit la directrice.

Ce matin, la moitié de la classe va visiter la tarodière irriguée de Géraldine et Augustine Naouna, une tarodière remise en service une année après



Marguerite Naouna, directrice du centre d'accueil de Ouaté a concocté des petits questionnaires auxquels les enfants répondent à la fin de chacune des activités.

le décès du chef de la tribu, Gabriel Naouna. C'est l'un de ses petits-fils, Emmanuel Naouna qui mène la visite. Le groupe s'assied ensuite à l'ombre d'un arbre pour remplir le petit document préparé par Maguy, la directrice. Le petit livret avec des questions permet de vérifier que les enfants ont bien enregistré les informations délivrées au cours de la visite. « *Dans quelles circonstances le taro est-il utilisé, mariage, deuil, fêtes religieuses... ? Entoure les bonnes réponses. Quelles autres plantes observes-tu dans le champ ?* » Les noms des plantes sont aussi proposés en paicî, langue kanak parlée dans cette tribu. L'autre groupe va à son tour ramasser



Après chaque activité, les enfants sont invités à répondre à des questions autour du thème de la visite. L'occasion de revenir sur certaines informations et d'apprendre des noms en langue.



Parmi les activités culturelles proposées, la découverte des pétroglyphes au cours d'une petite balade. (©M. Naouna)



Evelyne Gorohouna, la cantinière, a préparé le repas pour midi.



Maître Adelin, ici en train de distribuer les couverts, apprécie cette semaine qui permet de découvrir les enfants dans un nouveau contexte.

du café avec Odile Naouna, secrétaire de l'association, dans une ancienne cafétéria. Après la cueillette, le groupe fait un détour par la maison de Pépé François, qui possède un dépulpeur pour traiter le café. Les enfants découvrent avec intérêt les différentes étapes de la préparation des cerises de café.

Une petite économie

Evelyne Gorohouna, la cantinière, surnommée « *Maman restau* » a préparé le repas pour midi. « *On achète des fruits et légumes aux gens de la tribu. Le centre crée une petite économie au sein de la tribu...* »

Marguerite Naouna, « *Maguy* » assure toutes les visites des milieux naturels.

Elle fait appel à des personnes-ressources au sein de la tribu pour les activités culturelles. Sculpture, tressage, gravure sur bambou, fabrication de jeepa, un instrument de percussion, monnaie kanak, découverte des pétroglyphes... les propositions sont diverses. Les enfants se montrent curieux.

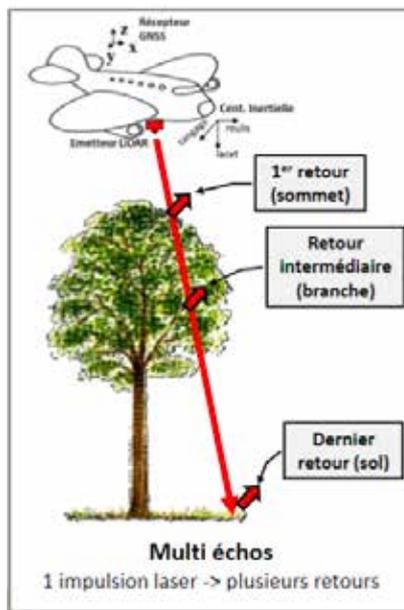
La crise sanitaire liée au Covid a perturbé le planning du centre des classes découvertes ces deux dernières années. Le calendrier de l'année 2022 se remplit peu à peu. Après deux classes de l'école de Pouembout, la structure doit accueillir une classe en provenance de Ouégoa, une autre de Canala. Avec toujours le même enthousiasme. ■



Un petit tour dans le jardin de la voisine du centre. (© M.Naouna)

Une association soutenue par la province Nord

Lors de l'assemblée du 24 juin, une subvention de 3,5 millions a été accordée à l'association Pi Wian Mää Paarii (« *Montrer et raconter* ») en soutien de ses actions pour l'année 2022.



Le LiDAR (Light Detection And Ranging) est une technique de mesure à distance qui utilise les propriétés de la lumière.

La technologie au service de la planification et de l'aménagement

La province Nord a fait appel à une technologie de pointe, le LiDAR, pour cartographier et relever la topographie de plusieurs zones : le massif forestier du plateau de Tango et la zone d'implantation du futur barrage de Pouembout. Cette technologie ouvre également de nouvelles perspectives en matière de recherches archéologiques.

Le LiDAR (Light Detection And Ranging) est une technique de mesure à distance qui utilise les propriétés de la lumière. Elle est fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau lumineux renvoyé vers son émetteur. Cette technologie est essentiellement utilisée pour la télémétrie (mesure de distances) mais elle peut aussi permettre de mesurer des vitesses de déplacement, des densités, des températures...

Des résultats d'une grande précision

Le LiDAR envoie des impulsions lumineuses sous la forme d'un nuage de points (un point tous les 20 centimètres par exemple, cela dépend de la commande). Il offre des résultats d'une grande précision, permettant même de mettre en évidence des éléments invisibles jusqu'ici et de réaliser des analyses très détaillées.

Deux solutions avaient été envisagées pour cette mission LiDAR : avec un drone ou avec un hélicoptère, ce qui permet de couvrir une zone plus vaste. C'est cette dernière option qui a été choisie par la province Nord avec une équipe venue de Suisse pour

pouvoir recueillir un maximum de données sur plusieurs projets : le massif du plateau de Tango pour réaliser l'inventaire d'une partie du massif forestier et la zone d'implantation du barrage de Pouembout pour une mission de topographie et cartographie. Les données ont permis également de mettre en évidence des artefacts archéologiques et d'orienter les recherches dans certaines zones.

Collaboration entre les directions

Différentes directions provinciales ont été sollicitées dans le cadre des missions LiDAR, avec une collaboration entre différents services : la Direction du Développement Économique et de l'Environnement (DDEE) à travers son service forestier, la Direction de l'Aménagement et du Foncier (DAF) et en particulier le service de l'eau avec l'équipe du barrage mais aussi son service topographie, la Direction de la Culture (DC) avec son service de la valorisation du patrimoine. Enfin le service valorisation de l'information de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a joué un rôle essentiel en assurant le



Sophie Collin, cheffe de projet SIG a acquis de l'expérience sur le traitement des données LiDAR pendant trois années d'études en océanographie au Canada.

contrôle, le traitement et l'analyse des données. Une mission assurée notamment par Sophie Collin, cheffe de projet SIG. Formée dernièrement en océanographie au Canada pendant trois années, elle a acquis de l'expérience sur le traitement des données LiDAR, technologie également utilisée pour les levés bathymétriques de haute précision dans le but de modéliser des vagues et le transport sédimentaire associé en fonction du changement climatique. ■



La mission LiDAR a permis d'obtenir des données topographiques et forestières sur les parcelles destinées à la coupe finale (environ 200 hectares) et d'acquérir des informations quantitatives, jusque-là inexistantes, sur la régénération naturelle du pinus.

Plateau de Tango : un inventaire forestier amélioré

La mission LiDAR était destinée en premier lieu à réaliser un inventaire forestier des plantations de pins du plateau de Tango. Elle a permis de recueillir des données à jour sur la ressource en bois exploitable sur les 200 hectares destinés à une coupe finale dans les sept à huit années à venir mais aussi d'apprécier la régénération naturelle, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Situé dans la chaîne centrale entre Kooohné et Poindimié, le plateau de Tango est un massif de 5000 hectares. 2 500 hectares ont été plantés en *Pinus caribaea* dans les années 1970-80.

« Jusqu'en 2010, nous avons essayé de faire un inventaire forestier tous les cinq ans » explique Samuel Noury, chef du district forestier Ouest. « C'était très compliqué, cela prenait beaucoup de temps et c'était très coûteux. Nous faisons l'inventaire sur la base de 1200 placettes. » La surface importante du massif et son terrain accidenté rendent en effet les inventaires forestiers très difficiles et chronophages.

Prendre en compte la régénération naturelle

La technologie LiDAR (faisceau de lumière laser) a permis de simplifier le recueil des données avec une précision encore jamais obtenue. Les relevés ont été centrés sur les 200 hectares destinés à une coupe finale dans les

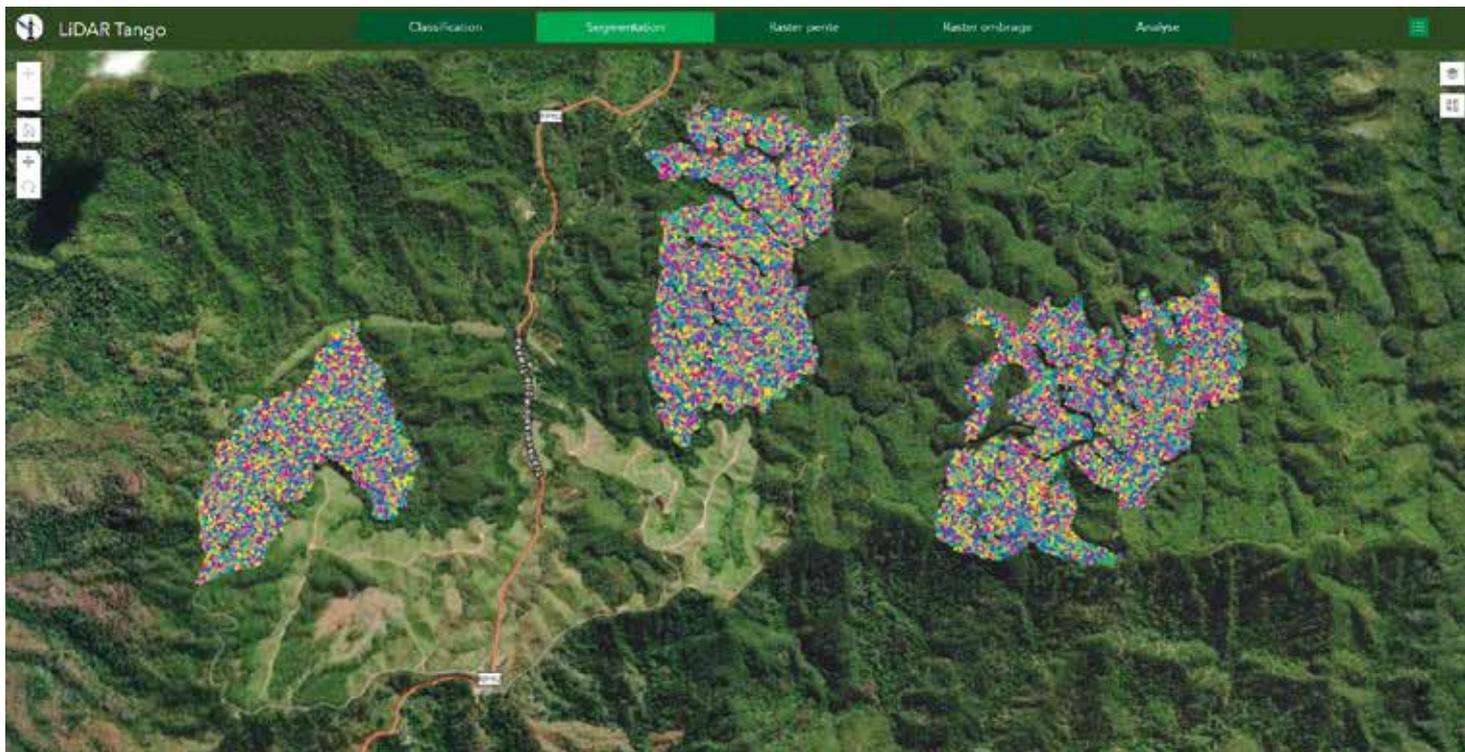


Pour les inventaires forestiers, la technologie LiDAR a permis de simplifier le recueil des données avec une précision encore jamais obtenue, explique Samuel Noury, chef du district forestier Ouest.

sept à huit prochaines années. Pour la première fois, l'inventaire forestier a pris en compte la régénération naturelle, très variable d'une zone à l'autre. « Certaines tiges sont exploitables. Mais la régénération naturelle peut aussi devenir problématique et compliquer



Les agents du service topographie de la DAF sont venus en soutien avec leur matériel et leurs compétences. (©PN)



Les relevés ont été centrés sur les 200 hectares destinés à une coupe finale dans les sept à huit prochaines années.

l'exploitation. Elle peut engendrer un surcoût. Jusqu'ici nous ne disposions d'aucune information sur cette ressource. » Des algorithmes (de calculs, de comparaisons de positions...) utilisent les données LiDAR (nuage de points en 3D) pour identifier chaque arbre donc différencier les strates de végétation de la forêt en fonction de la taille des tiges. Les plus grands pins mesurent aujourd'hui 30 à 40 mètres. Les zones de coupe sont choisies en fonction de la date de plantation, en commençant par les plus anciennes.

Des ancrages de terrain

Pour que les données LiDAR puissent être exploitées, il est nécessaire de disposer également de relevés de position précis afin de pouvoir affecter au bon arbre le nuage de points LiDAR qui lui correspond. Trente placettes de référence ont été établies et réparties sur les 200 hectares pour qu'une représentativité des situations puissent être prise en compte (parcelles plus ou moins fertiles). Ces 200 hectares sont découpés en trois zones distinctes, selon le planning de coupes finales prévu.

« En plus de l'expertise en télédétection/ LiDAR des agents de la DSI, les collègues du service topographie de la DAF

sont venus en soutien avec leur matériel et leurs compétences afin de positionner dans l'espace chacune des trente placettes. Ils ont également positionné tous les arbres sur chacune des placettes. Il y avait quinze arbres en moyenne par placette, parfois jusqu'à vingt-huit. »

En collaboration avec un chercheur INRAE

Le protocole défini a été élaboré en partenariat avec Jean-Mathieu Monnet, chercheur INRAE à Grenoble (Institut de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), qui travaille précisément sur les méthodes d'estimation des ressources forestières grâce à la télédétection et à la technologie LiDAR. *« Dans les Alpes, les zones d'exploitation en montagne ont des similitudes avec notre contexte. C'est ce qui nous a amenés à passer une convention avec INRAE ».*

Le LiDAR permet de relever les informations nécessaires au chercheur en vue de paramétrer des modèles informatiques pour la description de la forêt à l'échelle de la parcelle et même de l'arbre, la hauteur des tiges, la densité par hectare.... Il permet également d'apprécier les caractéristiques du terrain,

Gérée par la province Nord, exploitée par Bois du Nord

Depuis la provincialisation, la province Nord est propriétaire du foncier et de la ressource en bois dont elle est gestionnaire. Elle assure l'entretien des pistes et anticipe depuis quatre ans le risque incendie. Elle réalise les inventaires forestiers nécessaires à apprécier la quantité de bois exploitable. La province Nord met à disposition de Bois du Nord la ressource. La société créée fin 2017 reverse à la collectivité une redevance sur le bois exploitable prélevé dans les parcelles.

notamment les pentes, significatives dans certaines zones. Un paramètre important sur le plateau de Tango avec son relief très accidenté...

Cette technologie nouvelle, toujours en cours de développement et de validation au niveau des organismes de recherche tels que INRAE, est en cours de transfert aux agents provinciaux du service de la valorisation de l'information de la Direction des systèmes d'information. Cela devrait permettre à la collectivité de réaliser de nouveaux inventaires sur d'autres parcelles à l'avenir, en ne finançant que les prises de vue LiDAR. ■



Barrage de Pouembout : préparer les aménagements

Pour le projet de barrage sur la Pouembout, l'objectif de la mission LiDAR était d'acquérir des données topographiques et cartographiques de haute précision de la zone d'implantation afin de préparer les projets d'aménagement autour de l'infrastructure. Cette technologie fournit également des informations multiples pour les études environnementales et a permis d'orienter les recherches archéologiques. Avec de bonnes surprises.

Les données récoltées grâce au LiDAR apportent de nombreuses informations sur l'érosion des sols, la morphologie de la rivière... « Cela permet de voir comment la rivière s'écoule aujourd'hui et comment se modifie son lit avec le temps et en fonction des événements

climatiques. Le levé du lit de la rivière et de ses berges donne des informations sur le fonctionnement de la rivière... » explique Sébastien Douyère, ingénieur « impact environnemental », au sein de l'équipe projet du barrage de Pouembout (service de l'eau de la DAF province Nord). Les données

permettent également d'étudier l'érosion du bassin versant.

Des échelles de crues vont très prochainement être installées en amont du « point zéro », point défini avec les coutumiers comme étant le niveau maximal de la retenue formée par le barrage, dans des conditions



Depuis deux ans, Brice Porou est le chef du service infrastructures à la DAF



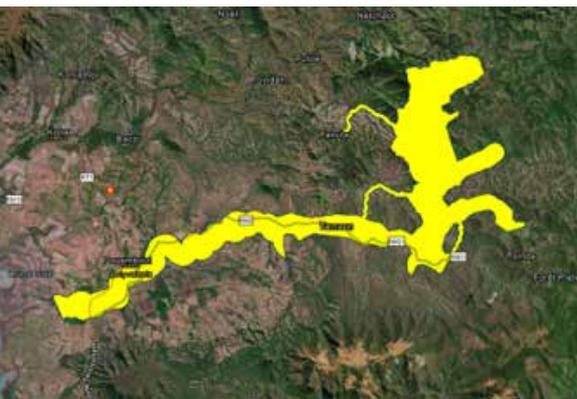
Après une formation d'ingénieur à Orléans, Sébastien Douyère, 27 ans, a suivi un Master spécialisé dans la ressource en eau aux Pays-Bas. Un cadre qui le changeait de la commune de Poindimié où il a grandi ! Ce poste à la province Nord est son premier emploi. « Le barrage de Pouembout, c'est un projet autour duquel il y a beaucoup d'innovation. Je suis en charge de toutes les études et autorisations en matière d'environnement. Dans certains cas, il n'existe pas encore de réglementation locale... »

météorologiques normales. Leur implantation sera optimisée par les résultats du levé LiDAR. « *Les populations alentour se demandent quel sera l'impact du barrage sur les crues* » poursuit Sébastien Douyère.

Tracé des pistes

Les informations réunies grâce au LiDAR permettent également d'étudier avec précision le tracé des pistes d'accès au site d'implantation du barrage et du futur captage d'eau prévu au-dessus de la zone de la retenue. Un captage destiné à renforcer l'alimentation en eau de la tribu de Pwëutë (Paouta) et permettre le développement de nouvelles zones agricoles. « *Nous disposons désormais de relevés topographiques précis du site* » indique Brice Porou, chef du service infrastructures. « *Pour les accès au site du barrage et à la future retenue, nous restons en grande partie dans les emprises des pistes communales existantes qui vont être renforcées. Pour les tronçons nécessitant une modification de tracé, les données LiDAR nous permettent ainsi d'estimer précisément les travaux à réaliser, la quantité de remblais, de déblais.* » Les informations apportées par les relevés LiDAR orientent également le tracé de la piste d'accès au captage ainsi que celui de la conduite jusqu'à la tribu, en évitant autant que possible les vestiges archéologiques.

Un relevé LiDAR a déjà été effectué en 2015 sur une zone moins importante. Il sera donc possible de comparer les deux relevés. ■



Au service des recherches archéologiques

Alors qu'au Mexique, la technologie LiDAR, plus généralement utilisée en Amérique centrale, a révélé le plus vaste et ancien site Maya d'architecture monumentale, à Pouembout, autour de la zone d'implantation du futur de barrage, c'est tout un site d'habitat avec son organisation spatiale qui a été mis à jour dans la vallée de Papana. La présence de tertres de cases, de tarodières et de sentiers ancestraux reliant les zones d'habitat et les zones de culture a été confirmé sur le terrain par l'archéologue François Wadra.

En 2015 à Pouembout, les premiers relevés de la mission LiDAR avaient fait ressortir des traces d'occupations anciennes, en surface, dans une zone allant de Tamaon à la vallée de Ouendé et celle de Poualoo : ronds de case, billons d'ignames... Une découverte qui avait été permise par la curiosité et l'intérêt pour l'archéologie de Dominique Fleurot, géomaticien cartographe au service Valorisation de l'information de la DSI (Direction des Systèmes d'Information). Une procédure avait alors été engagée pour mener à bien des recherches archéologiques sur le terrain, avec le concours d'un prestataire, l'archéologue François Wadra. Dans cette première mission, seules les rivières Ouendé et Poualoo avec leurs berges avaient été investiguées.

Organisation spatiale

La deuxième campagne LiDAR en 2021 a permis d'élargir la zone étudiée jusqu'à la vallée de Papana. Elle a révélé une nouvelle zone d'occupations anciennes dans une vallée proche, sur un bassin versant entier. « *Comme le prévoit le code de l'environnement de la province Nord, une déclaration de découverte archéologique a été faite au président et pour information à la mairie* » explique Raïssa Poairiwa, chargée du patrimoine culturel et de l'archéologie à la Direction de la Culture de la province Nord.

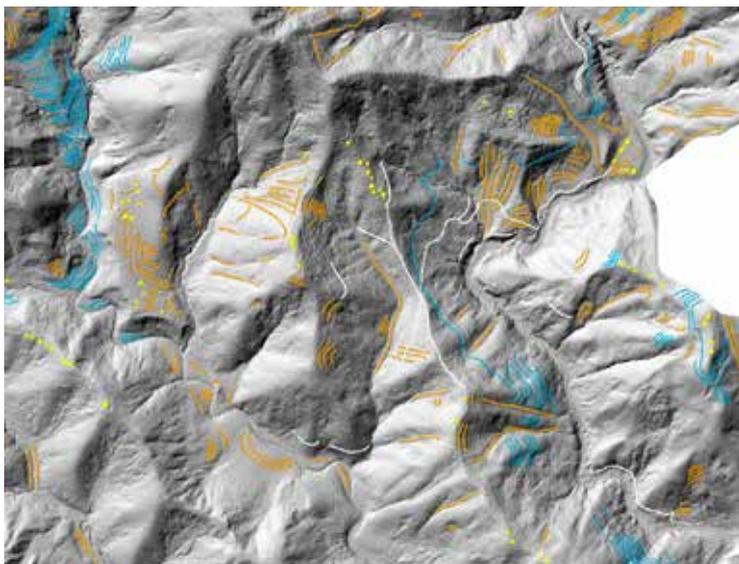
Le retour sur le terrain de l'arché-

logue François Wadra a permis de confirmer la présence de tertres de case avec des murs de soutènement en pierres sèches sur le pourtour, des pierres sur le seuil, à l'entrée des cases, mais aussi au milieu pour le foyer. Des billons de culture recouverts par la végétation ont été mis à jour ainsi que des sentiers. « *A partir des données LiDAR, nous avons pu mettre en évidence plusieurs zones de tarodières avec tous les petits canaux d'adduction d'eau qui traversaient plusieurs vallées. Il y a aussi un sentier ancestral qui croise en biais un canal d'adduction d'eau* » indique Dominique Fleurot. Les autorités coutumières de Paouta ont été informées de ces découvertes et ont autorisé l'ensemble des opérations archéologiques à venir. La poursuite des travaux de réalisation du nouveau captage d'eau reste une priorité pour la tribu.

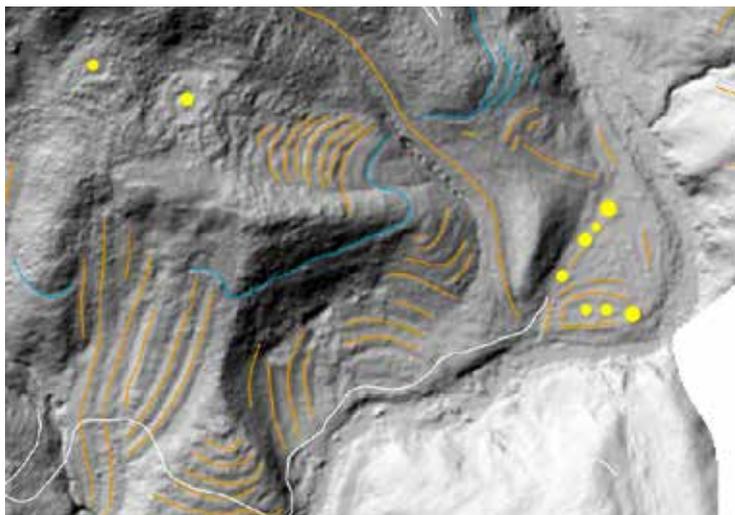
Une intervention préventive

Des sondages vont être réalisés pour une étude des différentes couches géologiques, des morceaux de charbon pourront alors être collectés en vue d'une datation au carbone 14, des tessons de poterie et des bouts de coquillages pourront être également ramassés en surface...

Il est prévu la réalisation d'une nouvelle piste de plus de 4 kilomètres, à partir de la RM14, pour amener l'eau du nouveau captage jusqu'à la tribu. « *Dès l'ouverture des travaux, l'archéologue sera sur le terrain en*



Vue partielle de l'organisation spatiale de l'occupation ancienne de la vallée de la Papana, après numérisation par le Service de valorisation de l'information. (doc SVI/DSI)



En plus des ronds de case (cercle jaune) et des billons de cultures (trait marron) numérisés sur le chantier de 2015, les sentiers ancestraux sont en blanc et les anciennes tarodières en bleu (plusieurs traits parallèles = étages de tarodières, un seul trait = canal d'adduction). . (doc SVI/DSI)



Raïssa Poairiwa est chargée du patrimoine culturel et de l'archéologie à la Direction de la Culture de la province Nord.



Mur de soutènement en pierres sèches construit pour maintenir la berge sous l'emplacement d'anciennes cases. (© DC)

même temps que l'entreprise pour une intervention préventive » poursuit Raïssa Poairiwa. L'objectif est de conserver autant que possible tous ces vestiges d'occupation ancienne qui permettent de comprendre l'organisation spatiale de cette grande zone.



Pierres servant à délimiter les anciens foyers dans les cases.

Autour de la zone d'implantation du futur barrage de Pouembout, la technologie LiDAR a permis de réunir un grand nombre de données scientifiques en vue de nouveaux programmes de recherche. De nouvelles perspectives s'ouvrent également grâce au LiDAR sur la presqu'île de Bogota à Canala, un site particulièrement riche du point de vue archéologique et qui fait l'objet d'un projet de classement au patrimoine. ■



Visite sur le terrain de l'archéologue François Wadra et de Dominique Fleurot, géomaticien-cartographe à la DSI pour valider les informations délivrées par la technologie LiDAR, notamment l'emplacement des artefacts archéologiques.

Dispensaires

Dau ar (Bélep)	47 75 80
Canala	47 75 60
Hienghène	47 75 00
Kaala Gomen	47 75 70
Koohnê	47 72 50
Népoui	47 74 40
Ouégoa	47 74 80
Urgences CHN Pwêédi Wiimîa	42 66 66
Pwârâiriwâ (Ponérihouen)	47 75 30
Pweevo (Pouébo)	47 74 90
Pum (Poum)	47 74 70
Poya	47 74 30
Tuo-cêmuhi (Touho)	47 75 10
Vook (Voh)	47 74 60
Urgence CHN Koumac	42 65 15
Waa-Wi-Luu	47 75 40

Sages-Femmes libérales

Koohnê - Logie Karine	42 39 47
Koohnê - Frédérique Klein	52 75 16
Koumac - Raymond Sylvaine	47 53 08
Poindimié - Elodie Marnas	71 49 80

Médecins libéraux

Koohnê - Dr Schlumberger	42 33 88
Koohnê - Dr Taleb	47 56 00
Koumac - Dr Forcin	47 58 55
Dr Roth-Heitz / Dr Giraud	47 57 58
Pouembout Centre médical Val Nindiah	
Dr Castel-Bawa	47 13 14
Dr Tarpinian cardiologue	47 33 99
Poya - Dr Baecke	42 53 83
Pwêédi Wiimîa - Dr Genevois	42 36 36
Pwêédi Wiimîa - Dr Kiener	42 72 18
Voh - Dr Plantegenet Patrice	42 34 32
Waa-Wi-Luu - Dr Nonnon	42 36 00

Infirmiers libéraux

Koohnê - JM Carre	47 35 46 / 78 13 14
Koohnê - Laurence Pidoux	91 09 28
Koohnê - Nora Rossetto	99 10 67
Pwêédi Wiimîa	42 33 00 / 42 44 00 / 47 17 97
Waa-Wi-Luu	42 53 02

Dentistes

Cabinet dentaire de Koohnê	47 38 88
Koumac	47 67 40 / 47 62 76
Pwêédi Wiimîa	42 74 14
Pwêbuu	47 36 47

Pharmacies

Hienghène	47 30 30
Kaala Gomen	42 32 00
Koohnê	47 21 62
Koumac	47 59 60
Ouégoa	42 78 74
Pouembout (Mutualiste)	47 32 17
Pouembout (Pharmacie de)	41 94 41
Pwêédi Wiimîa	42 72 66
Pwârâiriwâ	42 78 00
Poya	47 10 81
Tuo-cêmuhi	42 80 00
Vook	42 48 01
Waa-Wi-Luu	42 50 50

Kinésithérapeutes

Hienghène	47 14 14
Koohnê	47 31 71
Koumac	47 62 47 / 42 70 70
Pwêédi Wiimîa	42 43 03
Pwârâiriwâ	42 70 15
Poya	42 54 16
Tuo-cêmuhi	47 14 14
Vook	47 27 23
Waa-Wi-Luu	42 48 42

Orthophoniste libérale

Koohnê - Pauline Gautier	87 60 97
Pwêédi Wiimîa - Julie Flamant	93 91 46

Orthoptiste

Koohnê - Catherine Devillers	79 84 23
------------------------------	----------

Ostéopathe DO

Touho/Poindimié - Sylvain Dorien	47 14 14
----------------------------------	----------

Psychologue libérale

Pouembout - Fanny Sigal	77.89.49
-------------------------	----------

> Santé

Les écrans : nocifs pour le développement de l'enfant

Tout le monde a entendu dire que les écrans (télévision, tablette, mobiles, ordinateur, jeux vidéo) sont dangereux pour les enfants. Mais pourquoi ? Et que faire ?



Pas d'écran avant trois ans : c'est le conseil des professionnels !

Dangereux durant la croissance de l'enfant

Lorsqu'un enfant naît, son cerveau n'est pas encore prêt à recevoir toutes les informations des écrans.

Les capacités de l'enfant à penser vont progressivement se développer au cours de l'enfance. Le monde qui l'entoure doit pour cela lui proposer des « stimulations » adaptées : **la communication et les activités proposées doivent correspondre à ses capacités et ses possibilités d'apprentissage du moment.**

Au début, l'enfant a besoin que les informations soient peu nombreuses, lentes, claires, répétées et ne pas avoir de distraction. Une seule personne à la fois s'adresse à bébé, on se rapproche beaucoup de lui, on ne lui parle pas très vite... Et si on secoue un hochet à côté de bébé pendant qu'on lui parle, il n'arrive plus à se concentrer.

Un écran, c'est :

- Des ondes lumineuses dangereuses (la lumière bleue abîme des cellules de l'œil et à des effets sur la sécrétion hormonale),
- Beaucoup de lumière,
- Beaucoup de couleurs,
- Beaucoup de mouvements,
- Beaucoup de sons...

Un écran, c'est donc beaucoup (trop !) d'informations que le cerveau de l'enfant ne sait pas traiter ! Face à l'écran, le cerveau de l'enfant est envahi par un trop grand nombre d'informations et ne peut plus apprendre à penser correctement, à se concentrer.

Il est important, dès son plus jeune âge de poser des règles.

La règle 3-6-9-12 pour les enfants

Pour aider les parents à accompagner les enfants face aux écrans, il existe la « règle 3-6-9-12 » qui définit des limites d'utilisation par selon 4 tranches d'âge :

De 0 à 3 ANS :

- Pas d'écran !

De 3 A 6 ANS :

- Programmes pour enfants à la télévision, sur tablette ou smartphone uniquement et exceptionnellement !
- Accompagné par l'adulte (co-visionnage).
- Maximum 1h/jour par sessions de 20 minutes.
- Pas de jeux vidéo, Internet et d'accès aux réseaux sociaux !

DE 6 A 9 ANS :

- Adulte à proximité.
- Maximum 1h30/jour par session de 30 minutes.
- Pas d'accès à Internet et aux réseaux sociaux !

DE 9 A 12 ANS :

- Autonomie progressive.
- Maximum 2h/jour par sessions de 30 à 45 minutes.
- Accès à Internet et aux réseaux sociaux surveillé.

4 RÈGLES importantes pour TOUS

1) Pas d'écran LE MATIN

L'enfant qui regarde un écran le matin fatigue son système attentionnel avant d'arriver en classe alors qu'il en aura besoin pour écouter et respecter les consignes, se concentrer et apprendre.

2) Pas d'écran DURANT LES REPAS

Les repas sont des temps importants pour parler avec l'autre et développer son langage. Un enfant qui grandit avec un écran allumé en permanence acquerra un vocabulaire plus pauvre.

3) Pas d'écran AVANT DE DORMIR

Endormi, le cerveau de l'enfant continuera à traiter toutes les informations reçues avant d'éteindre l'écran. Le sommeil sera de moins bonne qualité. L'enfant sera fatigué le lendemain, aura des difficultés à se concentrer, voire dormira en classe car il ne sait pas lutter contre le sommeil comme l'adulte.

4) Pas d'écran DANS LA CHAMBRE

Les parents n'ont plus la possibilité de contrôler l'accès à l'écran de l'enfant. L'enfant va s'intéresser à l'écran disponible devant lui, ne cherchera pas d'autre occupation (alors qu'il a besoin de découvrir les objets qui l'entourent, de jouer à faire semblant, de colorier, dessiner, construire...)

Il est plus difficile de dire « non » quand l'enfant a sous les yeux l'objet qu'il demande.

Quelques conseils pour poser des règles

Les règles doivent être :

- définies très clairement : **verbalisées, répétées et expliquées** à l'enfant,
- **stables** : l'enfant peut compter dessus ; les règles ne changent pas en fonction de l'humeur ou la fatigue du parent ; les parents (et autres représentants de l'autorité dans la maison) sont d'accord sur

les règles et font la même réponse à l'enfant (l'enfant ne peut pas se tourner vers un autre parent et des règles différentes en fonction de ce qu'il veut).

Sentiments, oppositions et désirs sont naturels et méritent d'être écoutés... sans pour autant être toujours exaucés ! **L'accompagnement bienveillant de l'adulte est indispensable : verbalisation des émotions, explication de l'interdit, douceur, stabilité... sont essentiels pour que l'enfant intègre les règles et limites imposées.**

Pensez à rappeler les règles en début et au cours de la journée pour faciliter l'organisation dans le temps des activités de votre enfant.

Quelques idées d'occupation sans écran

De 0 à 3 ans :

- Accompagner l'enfant dans la découverte de son corps (bouger) et le monde qui l'entoure (toucher et manipuler des objets, des matières), jeux sur tapis ou au sol,
- Raconter des histoires, lire des livres, jouer avec des marionnettes...

De 3 à 6 ans :

- Participation aux tâches de la maison.
- Jeux au sol et assis à table, faire des dessins, du coloriage, premiers puzzles, jeux de construction, jeux d'imitation/faire semblant...
- Découvrir les activités des parents (aller à la pêche...)
- Faire de la balançoire...
- Lire des livres...

De 6 à 9 ans :

- Faire de la pâte à modeler, des collages...
- Jouer à la poupée, aux Playmobil...
- Jeux de ballon, faire du vélo...
- Activités sportives...

De 9 à 12 ans

Faire de la peinture, sculpture... Encourager l'enfant à lire, l'emmener à la bibliothèque... Activités sportives... Apprendre à s'occuper d'animaux... ■

Rubrique proposée par Marie GLEIZE Psychomotricienne Centre Mère Enfant, côte Ouest



Le temps passé devant les écrans doit être limité, il est différent selon les tranches d'âge.



Une foule nombreuse a assisté le dimanche 26 juin à Nouméa à l'inauguration de la « place de la paix ».



Dans la foule, une famille de Ouayaguette, tribu de la chaîne à Hienghène.



Les membres de la mission de la commission des lois du Sénat sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, en déplacement dans le pays, ont pris place à côté des responsables politiques locaux et notamment du président du gouvernement Louis Mapou.



Parmi les nombreux invités, les membres du Comité des sages, des personnalités d'horizons différents qui ont eu pour mission de veiller au respect des valeurs communes pendant la période référendaire.



Les danseurs de la tribu de Tiendanite ont ensuite entraîné toute l'assistance dans un pilou. (SP)

Place de la paix

Dimanche 26 juin 2022 : la statue représentant la poignée de mains entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, geste préalable à la signature des Accords de Matignon en 1988, est inaugurée au cœur de la ville de Nouméa, sur une place désormais dénommée place de la Paix.

Réunir autour d'un symbole... Sur l'emplacement de la statue controversée du gouverneur Olry, un monument pour la paix est installé place des Cocotiers alors que la question de l'avenir institutionnel du pays revient au premier plan de l'actualité. Il s'agit d'une statue en bronze de deux mètres cinquante de hauteur, œuvre de l'artiste Fred Fichet, représentant les deux responsables politiques, le loyaliste Jacques Lafleur et l'indépendantiste Jean-Marie Tjibaou, et la poignée de mains qui a permis le retour de la paix en Nouvelle-Calédonie. Cette statue placée volontairement à portée de main de tous les visiteurs a pour vocation de rappeler l'histoire,

notamment pour toutes les générations à venir, ont rappelé les trois femmes qui sont à l'initiative de ce projet : Marie-Claude Tjibaou, veuve du leader indépendantiste, Isabelle Lafleur, fille de Jacques Lafleur et Sonia Lagarde, maire de Nouméa.

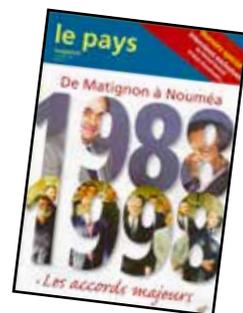
Dans son allocution, Marie-Claude Tjibaou a rappelé le contexte de la poignée de mains, deux mois après le drame d'Ouvéa et sept mois après l'embuscade de Wan Yaot et la mort de dix hommes de la tribu, parmi lesquels deux frères de Jean-Marie Tjibaou. « *Lorsqu'il m'a appelé de Paris, c'était le soir à Tiendanite, je lui ai dit qu'il faudrait beaucoup d'explications sur le terrain pour que les gens puissent comprendre ce geste.* » ■



Durant la coutume, des paroles fortes ont été échangées, notamment sur le devoir de mémoire qui ne doit pas raviver les plaies et le droit à l'oubli qui ne doit pas entraîner le déni.



Pendant la coutume, côte à côte, Isabelle et Pascal Lafleur, les enfants de Jacques Lafleur, le Haut-commissaire Patrice Faure, Sonia Lagarde maire de Nouméa, Marie-Claude Tjibaou, Gérard Poadja et Bernard Ouillate, le maire de Hienghène.



Le Pays mai 2008, une édition spéciale « accords de paix »

En 2008, nous avons publié un numéro spécial du magazine Le Pays sur les accords de Matignon et Nouméa avec des interviews exclusives de deux personnalités aujourd'hui disparues, Michel Rocard et Jacques Lafleur. Des interviews à retrouver ici en presque intégralité.

Michel Rocard

« Pour être respectée, la France doit être respectable »

Le Pays : Les accords de Matignon dont vous avez été l'inspirateur a vingt ans. Pouvez-vous rappeler l'analyse que vous faisiez de la situation politique à l'époque, au sortir de la crise d'Ouvéa ?

Michel Rocard : J'ai été nommé Premier Ministre le 10 mai 1988. Le 22 avril, un vendredi, plus de deux semaines avant, une vingtaine de gendarmes avaient été pris en otage et enfermés dans la grotte d'Ouvéa. Le 5 mai, les forces armées françaises attaquent militairement la grotte pour libérer les gendarmes retenus en otage. Dix-neuf Kanak et deux militaires sont tués lors de l'assaut. Sur tout le territoire, l'atmosphère est un peu celle de la guerre civile. Je découvre en cherchant à m'informer que cette prise d'otage est une réponse violente au viol de sa parole par le gouvernement de M. Chirac.

(Michel Rocard évoque ici le fait que le ministre des DOM-TOM Bernard Pons avait promis que le référendum local destiné à instaurer un nouveau statut pour le territoire n'aurait pas lieu le même jour qu'une élection nationale, la communauté kanak espérant compter ses votes. Or le gouvernement Chirac a décidé de placer ce vote le même jour que le premier tour de l'élection présidentielle le 24 avril 1988.

Michel Rocard rapporte un autre manquement à la parole donnée, vingt-six ans auparavant : en 1963, contre l'avis des élus locaux, la loi de 1956 est unilatéralement abrogée sans négociation ni même consultation. Cette loi prévoit l'autonomie administrative et la mise en place d'un gouvernement sous l'autorité du Haut-commissaire mais composé de ministres choisis au sein de l'assemblée territoriale (comme pour toute l'Afrique francophone). Dans les faits en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement local est supprimé ainsi que l'assemblée territoriale, et tous les pouvoirs remis au Haut-commissaire. « *Il ne s'agit pas seulement de maîtriser l'ordre* » poursuit Michel Rocard. « *Pour être respectée, la France doit être respectable. Or ces deux mensonges font qu'elle ne l'est pas.* »

Il faut se parler, mais la communauté caldoche n'est pas prête à parler avec un gouvernement de gauche qu'elle soupçonne de trahison possible et la communauté kanak n'est pas non plus prête à parler avec un quelconque gouvernement de la République française puisque ce sont des menteurs. Je décide donc d'envoyer sur place une mission du dialogue faite de personnalités indépendantes de l'État et non soupçonnables dans leur moralité publique ou privée : un évêque catholique, un pasteur protestant (en fait le Président de l'Église réformée de France), un ancien grand maître du Grand Orient et un membre du Conseil d'État (représentant la tradition française du droit et l'esprit de la magistrature plus que l'État, dont il n'est pas assujéti à la discipline.)

Cette mission a pour objet d'écouter toutes les communautés, les deux grandes et les petites, polynésienne, wallisienne, vietnamienne ainsi que tous les corps de métiers, bref la société civile dans son ensemble.

Je demande à cette mission de me décrire après audition les conditions à remplir de tous les côtés pour que l'on puisse recommencer à se parler.

Pour s'assurer de la coopération des services de l'État, je fais accompagner cette mission d'un préfet, M. Blanc, connu comme homme de gauche et d'un sous-préfet, M. Steinmetz qui avait été conseiller aux DOM-TOM de Raymond Barre. Il s'agissait de convaincre les interlocuteurs que toute la France était rassemblée derrière cette mission.

Cette mission reste sur le territoire plus de quatre semaines. On ne recense dans cette période qu'un seul coup de feu



qui tue un jeune Kanak. L'armée qui avait tiré argue de la légitime défense. L'autopsie décrit une balle dans le dos ! Je consigne à partir de ce moment l'armée dans les casernes, en interdisant toute patrouille.

Le calme est complet sur le territoire, la mission fait un extraordinaire travail, auditionnant plus de 600 personnes, et rentre en décrivant les conditions possibles de reprise du dialogue telles que recueillies verbalement et en privé auprès des principaux chefs, le député Jacques Lafleur et le maire de Hienghène, Jean-Marie Tjibaou.

Suite à ces contacts et le territoire étant toujours calme, je convie à Paris une délégation du RPCR et une délégation du FLNKS qui se rencontrent secrètement à l'hôtel Matignon le samedi soir 25 juin, la négociation dure toute la nuit sous ma présidence personnelle, l'accord est signé le dimanche 26 juin au petit matin. Le travail préparatoire avait été si bien conduit et la négociation si bien préparée qu'elle ne connut pas de difficultés majeures.

Le Pays : Pouvez-vous évoquer les moments forts de la négociation à Matignon entre Jean-Marie Tjibaou, Jacques Lafleur et vous-même ?

MR : Je me rappelle que les négociateurs étaient entrés à l'hôtel Matignon par le jardin, aucun journaliste n'était là, nous étions dans le secret.

J'annonce tout d'abord que la négociation durera tout le temps nécessaire mais en une seule réunion. Il y avait des matelas dans les salons voisins et des buffets prévus pour tenir trois jours. Nous sommes le samedi à 20 heures et j'annonce que mon temps libre va jusqu'au mardi à midi, nous ne sortirons pas de la salle pour ne pas mettre la presse au courant des négociations avant la fin. C'était le seul moyen de protéger la négociation contre les extrémistes potentiellement meurtriers dans les deux camps. Car il y en avait bien des deux côtés.

Pour le FLNKS comme pour le RPCR, cela veut dire que les huit présents (RPCR) ou sept présents (pour le FLNKS) devaient prendre leurs responsabilités seuls sans pouvoir consulter, ni surtout attendre la décision de leurs organes décisifs, comité directeur ou comité central. Une suspension de séance fut nécessaire. J'ai vu beaucoup de perplexité dans les deux délégations mais je ne leur ai pas laissé le choix. Ils ont accepté cette procédure musclée, ne sachant pas que je tirai l'idée du mode de négociation du conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles.

Deuxième moment, la demande d'une amnistie, d'abord sans puis ensuite avec les auteurs de crimes de sang. Devant cette demande, c'est l'horreur dans la délégation RPCR. Cette délégation ne savait pas et je ne pouvais pas lui dire que l'amnistie devait concerner aussi des militaires français, dont peut-être un officier, coupables d'avoir achevé des blessés kanak à coups de bottes. Cela risquait de se savoir un jour et donc, il fallait l'amnistie. J'ai sobrement dit à la délégation RPCR que j'en savais suffisamment sur les événements du territoire pour considérer que l'amnistie était nécessaire à la paix, mais que, bien sûr, elle ferait l'objet d'un acte séparé de l'accord et qu'il lui serait postérieur, sous condition justement



qu'un accord soit trouvé.

Il n'y a eu aucune difficulté sur la suppression de tous les pouvoirs locaux existants et sur leur remplacement par l'État pour un an. Pas de difficulté non plus sur le fait de renvoyer à dix ans et par référendum local le choix de l'indépendance ou non. Des discussions difficiles mais sans tension particulière sur la structure et les conditions d'élection du pouvoir intérimaire sur le territoire pour ces dix ans. Il n'y a pas non plus eu de difficulté sur l'acceptation de la demande kanak que le statut issu de l'accord soit ratifié par un référendum national en France, pour que le garant de l'accord soit le peuple français et pas seulement le gouvernement.

Un dernier point difficile fut le découpage du territoire en trois provinces, non pas pour la province des Iles mais pour le découpage entre les deux provinces Nord et Sud. Il y avait quelques lieux sacrés, des tombes notamment dont l'appropriation par chacune des collectivités supposait le découpage d'au moins deux communes. Notre chance a été que Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, qui tous deux avaient décidé de passer à la violence pour défendre les valeurs qu'ils considéraient comme non sacrificables, voulaient réussir la paix, et qu'ils connaissaient par cœur ce territoire et ses lieux significatifs.

Je les revois, tous les deux ayant enlevé leurs chaussures, monter sur le canapé jaune du salon de Matignon, probablement un meuble historique de l'époque Louis XV, et délimitant au crayon feutre dans un complet accord entre eux deux le territoire à partager sur une grande carte Michelin précautionneusement collée sur une plaque de bois. C'est la première fois que je raconte cette histoire qui a de quoi effrayer tout conservateur de monument historique.

Le dernier moment, c'est la poignée de mains de Lafleur à Tjibaou. Sauf un déjeuner préparatoire à ma table trois jours avant, ils ne s'étaient pas parlé depuis plus de dix ans et avaient probablement tous deux rêvé de faire assassiner l'autre. De multiples milices étaient en place pour cela des deux côtés.

Ma deuxième surprise est le nombre fabuleux de cameramen et de journalistes qui répondent présents à 5h30 du matin un dimanche. Parce qu'émouvante, on a beaucoup refilmé la poignée de mains de Lafleur et Tjibaou mais nous ne sommes que trois ou quatre à savoir que la vraie poignée de mains, la première, fut quasi clandestine et sous la table car ils étaient voisins dans la négociation, vers 5h du matin le dimanche. ■

Jacques Lafleur

« La radicalisation n'est pas la solution »

Le Pays : Vous avez signé les Accords de Matignon symbolisés par la fameuse poignée de mains, quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'évolution politique et institutionnelle du pays depuis ce geste fort ?

Jacques Lafleur : Votre question emprunte un trop grand raccourci car pour mesurer l'évolution politique et institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, il faut comprendre ce qui a d'abord provoqué et ensuite permis cette poignée de mains. Ensuite, il ne faut pas oublier l'Accord de Nouméa.

Les Accords de Matignon posent la reconnaissance de l'identité kanak – obsession bien compréhensible de Jean-Marie Tjibaou – que certains avaient ignoré volontairement ou non, ils mettent en place un système institutionnel, la provincialisation, qui a permis à la fois un rééquilibrage nécessaire et un partage du pouvoir qui a rendu leur dignité à ceux qui s'en sentaient écartés. L'Accord de Nouméa a ensuite donné la possibilité d'une émancipation plus grande de la Nouvelle-Calédonie dans la France.

Chacun a aujourd'hui compris que personne n'est propriétaire de la Nouvelle-Calédonie et que ceux qui le souhaitent ont le droit de venir vivre et travailler ici. De part et d'autre, les mentalités ont évolué, à tel point que tous parlent de destin commun comme d'une évidence, signe que chacun est imprégné de cette biculture.

Le Pays : à titre personnel, comment avez-vous ressenti ce geste ?

JL : Ce geste est devenu un symbole, mais il ne doit pas faire oublier le chemin qu'il a fallu parcourir pour y parvenir et celui qui restait à faire pour convaincre nos « camps » respectifs. Nous savions que cela serait difficile et peut-être mal compris. Jean-Marie Tjibaou l'a payé de sa vie, moi-même j'ai échappé à plusieurs tentatives... Je pense souvent à Jean-Marie Tjibaou qui, au fil des discussions à Matignon, puis au Conseil de gouvernement, est devenu un ami.

Jacques Lafleur
La radicalisation n'est pas la solution



Le Pays a bien aimé signer les Accords de Matignon symbolisés par la fameuse poignée de mains, quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'évolution politique et institutionnelle du pays depuis ce geste fort ?

Jacques Lafleur : Votre question emprunte un trop grand raccourci car pour mesurer l'évolution politique et institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, il faut comprendre ce qui a d'abord provoqué et ensuite permis cette poignée de mains. Ensuite, il ne faut pas oublier l'Accord de Nouméa.

Les Accords de Matignon posent la reconnaissance de l'identité kanak – obsession bien compréhensible de Jean-Marie Tjibaou – que certains avaient ignoré volontairement ou non, ils mettent en place un système institutionnel, la provincialisation, qui a permis à la fois un rééquilibrage nécessaire et un partage du pouvoir qui a rendu leur dignité à ceux qui s'en sentaient écartés. L'Accord de Nouméa a ensuite donné la possibilité d'une émancipation plus grande de la Nouvelle-Calédonie dans la France.

Chacun a aujourd'hui compris que personne n'est propriétaire de la Nouvelle-Calédonie et que ceux qui le souhaitent ont le droit de venir vivre et travailler ici. De part et d'autre, les mentalités ont évolué, à tel point que tous parlent de destin commun comme d'une évidence, signe que chacun est imprégné de cette biculture.

Le Pays : A titre personnel, comment avez-vous ressenti ce geste ?

JL : Ce geste est devenu un symbole, mais il ne doit pas faire oublier le chemin qu'il a fallu parcourir pour y parvenir et celui qui restait à faire pour convaincre nos « camps » respectifs. Nous savions que cela serait difficile et peut-être mal compris. Jean-Marie Tjibaou l'a payé de sa vie, moi-même j'ai échappé à plusieurs tentatives... Je pense souvent à Jean-Marie Tjibaou qui, au fil des discussions à Matignon, puis au Conseil de gouvernement, est devenu un ami.

Le Pays : L'évolution politique du pays va-t-elle selon le sens des Accords de Matignon et de Nouméa ? Comment voyez-vous l'issue de l'Accord de Nouméa après les référendums successifs ?

JL : Vous parlez des référendums successifs comme s'ils étaient inéluctables, ce n'est pas certain. Je crois que si cela est possible, il est préférable d'éviter les référendums pour les mêmes raisons que celles qui m'avaient conduit à proposer la solution consensuelle en 1991. L'obligation des gens qui sont et seront au pouvoir est de maintenir le dialogue sans jamais qu'il y ait de domination sur qui ce se soit. Je ne pense donc pas que la radicalisation, dans quelque camp que ce soit, soit une solution et c'est le cas probable d'une politique où il y aurait un vainqueur et un vaincu. C'est la suite qu'il faut imaginer. ■

32

Dans son allocution, Isabelle Lafleur a évoqué la mémoire de Jean-Philippe Tjibaou, décédé récemment. En 2008, celui-ci serrait à son tour la main de Jacques Lafleur à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Si y a pas toi, y a pas moi ».

Le Pays : L'évolution politique du pays va-t-elle selon vous dans le sens des Accords de Matignon et de Nouméa ? Comment voyez-vous l'issue de l'Accord de Nouméa après les référendums successifs ?

JL : Vous parlez des référendums successifs comme s'ils étaient inéluctables, ce n'est pas certain. Je crois que si cela est possible, il est préférable d'éviter les référendums pour les mêmes raisons que celles qui m'avaient conduit à proposer la solution consensuelle en 1991. L'obligation des gens qui sont et seront au pouvoir est de maintenir le dialogue sans jamais qu'il y ait de domination sur qui ce se soit. Je ne pense donc pas que la radicalisation, dans quelque camp que ce soit, soit une solution et c'est le cas probable d'une politique où il y aurait un vainqueur et un vaincu. C'est la suite qu'il faut imaginer. ■





Louis Le Pensec

(Ministre des Outremer au moment de la signature des accords de Matignon-Oudinot)

« Chacun avait conscience de vivre un moment important »

Le Pays : La négociation d'Oudinot a été rendue nécessaire après les accords de Matignon, pouvez-vous nous en rappeler l'enjeu ?

Louis Le Pensec : Les accords de Matignon, conclus dans la foulée de la Mission du dialogue, juste après les événements dramatiques d'Ouvéa, avaient posé les grands principes : la réconciliation, la reconnaissance commune de l'identité et de la dignité de chacune des communautés, l'État impartial et la première année d'administration directe, l'organisation institutionnelle avec les provinces et la nouvelle répartition des compétences, le rééquilibrage et les « 400 cadres », le scrutin d'autodétermination dix ans plus tard. (...)

Le Pays : La négociation d'Oudinot a permis de ramener autour de la table toutes les composantes du FLNKS dont certaines n'étaient pas à Matignon, peut-on considérer que la réunion a donné un contenu concret à la déclaration générale issue de l'Accord de Matignon ?

LLP : C'est exactement cela. On passait d'un accord politique à un texte détaillé réglant la vie de la Nouvelle-Calédonie pour dix ans. Le plus difficile avait été fait à Matignon mais il restait quand même du pain sur la planche.

J'ajoute que mes interlocuteurs rue Oudinot, qu'ils aient ou non participé à la négociation de Matignon, revenaient de Nouvelle-Calédonie où, après le soulagement des accords qui avaient rétabli la paix, la population leur avait

fait part de nombreuses questions sur le sens des accords et la nature des engagements. La négociation d'Oudinot s'est située dans ce paysage nouveau, dans lequel une fois les principes de concorde posés, les préoccupations de tous ordres remontaient du pays.

Le Pays : Pouvez-vous nous rappeler les grands dossiers traités à Oudinot ?

LLP : Il y a eu le dossier du corps électoral déjà. La négociation sur le corps électoral pour le référendum de sortie n'a pas été trop complexe car les accords avaient posé la règle des dix ans. Mais il y avait aussi le principe de restriction du corps électoral pour les élections aux provinces et au congrès, dont on oublie souvent qu'il a été posé dès ces accords, et qu'il a fallu abandonner quand nous nous sommes aperçus que c'était impossible sans une révision de la Constitution. (...) On retrouvera donc dix ans plus tard, à la négociation de l'Accord de Nouméa, cette question du corps électoral pour les élections aux institutions locales de la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons aussi beaucoup discuté des institutions territoriales et provinciales, des compétences des provinces et du congrès mais aussi des questions concrètes du rééquilibrage, comme le programme 400 cadres ou la route Koné-Tiwaka. (...)

Le Pays : Quels vœux formulez-vous pour notre pays ?

LLP : Que l'Accord de Nouméa s'applique totalement, dans sa lettre et son esprit. Que les communautés conservent la volonté de vivre ensemble dans la reconnaissance mutuelle. Que le rééquilibrage se poursuive. Lorsqu'il sera temps, sans brusquer les échéances, que les Calédoniens trouvent, avec la France, les voies pour que la Nouvelle-Calédonie prenne en main son destin, sans rupture mais dans le respect de la dignité du peuple kanak et de tous ceux qui ont choisi de vivre durablement sur cette terre. ■

Bien vieillir en Nouvelle-Calédonie

En 2030 en Nouvelle-Calédonie, une personne sur cinq aura plus de 60 ans. Le nombre des plus de 80 ans aura quant à lui triplé par rapport à 2018. A la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, une étude a été réalisée afin d'anticiper le vieillissement de la population et ses conséquences. Pour permettre à chacun de vieillir dans les meilleures conditions.

Infirmière spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées, Florence Esposito déjeune avec ses collègues du dispensaire après une matinée consacrée aux visites à domicile. Agent du service APAR (Aide à la personne à autonomie réduite) au sein la Direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société, elle est en charge d'un réseau de suivi des patients en perte d'autonomie constitué il y a environ dix ans. Elle se rend au moins une fois par mois chez chacun d'entre eux, toujours accompagnée de l'auxiliaire de vie et de santé (AVS) du dispensaire. L'existence de ces AVS est l'une des particularités du système de santé en province Nord. Originaire de la commune, l'auxiliaire de santé assure un lien de proximité. Elle connaît bien les familles, parle leur langue...

Assurer un lien de proximité est aussi l'une des préoccupations de Florence Esposito. Arrivée en Nouvelle-Calédonie en 1984, elle travaille depuis vingt-cinq ans au dispensaire de Touho. Elle connaît tout le monde et

chacun sait qu'il peut compter sur ses conseils et la solliciter.

Favoriser le maintien à domicile

En 2011, Florence Esposito a participé, avec le docteur Valérie Albert-Dunais, médecin gériatologue, à un repérage des personnes dépendantes ou en voie de le devenir en Province nord. A cette époque-là, ce médecin spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées consultait dans le Nord dix jours par mois. C'est à partir de cette étude que le réseau a été monté.

La prise en charge à domicile des personnes âgées dépendantes s'appuie notamment sur les aides à domicile de l'association Alliage ou d'autres associations comme Fleur de vie ou encore Wonde Waro qui interviennent quotidiennement chez les patients. Les médecins des dispen-

saires se rendent également une fois par mois au domicile de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, avec un infirmier et toujours l'auxiliaire de santé. Des professionnels libéraux, médecins, infirmiers et kinésithérapeutes participent également au suivi des personnes âgées à domicile dans certaines communes.

Florence Esposito dispose d'un réseau important dans son secteur d'intervention qui s'étend de Hienghène à Houailou. Son téléphone personnel sonne d'ailleurs plusieurs fois pendant sa pause pour des conseils, des informations...

« *L'objectif de notre travail est de maintenir les personnes âgées à domicile le plus possible, d'éviter les hospitalisations ou qu'elles soient les plus courtes possible* » explique-t-elle. Les liens sont étroits avec l'équipe de l'hôpital de Poindimié notamment. La sortie de l'hôpital est préparée. « *Pendant le temps d'hospitalisation, les soignants accueillent sur rendez-vous les personnes qui sont pressenties pour s'occuper de la personne âgée à sa sortie de l'hôpital.*





Infirmière spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées sur la côte est, Florence Esposito est en charge d'un réseau de suivi des patients en perte d'autonomie constitué il y a environ dix ans.

Ils lui montrent les gestes pour la toilette, l'habillage, la mise au fauteuil, le repas... » De son côté, Florence Esposito s'assure qu'un minimum de confort est assuré à domicile pour accueillir la personne âgée.

Une solidarité familiale de plus en plus compliquée

Le système de prise en charge des personnes âgées repose sur la solidarité au sein des familles. Une solidarité qui ne pose pas de problème dans certains cas, mais qui devient de plus en plus compliquée, constate la professionnelle. « *Lorsque nous avons fait des réunions sur le « Bien vieillir en Nouvelle-Calédonie » il y a dix ans, nous avons eu des témoignages de personnes qui avaient consacré plusieurs années à*

s'occuper de leurs vieux parents et qui se retrouvaient seules, sans ressources et sans soutien. Autrefois, il y avait des jeunes filles qui arrêtaient l'école pour prendre en charge leurs parents âgés, qui se sacrifiaient... Aujourd'hui on les encourage plutôt à faire des études. »

Les familles d'accueil sont très peu nombreuses, il n'en existe que trois en province Nord, deux à Koumac et une à Voh. Une maison de retraite privée a ouvert dans cette même commune.

Pour accéder à cette structure, il faut d'abord monter un dossier à la CRHD, Commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie. La procédure dure environ huit mois. La deuxième étape est de s'atteler au dossier financier, en frappant à toutes les portes. Un hébergement en maison de retraite coûte autour de 350 000 XPF par mois.

Le minimum vieillesse, la fausse bonne solution

« On aurait aimé que des solutions alternatives soient mises en place. Nous avons imaginé que l'ancien hôtel Coco beach de Touho, qui est devenu un centre de formation, puisse être aménagé en centre d'hébergement pour accueillir les personnes âgées dépendantes pour des petits séjours avec intervention de leur auxiliaire de vie. »

Le lycée de Touho assurait un jeudi par mois des animations pour les personnes âgées hospitalisées à Poindimié. « *Il y aurait plein d'initiatives à*

mettre en place comme un « café des aidants » par exemple en associant des lycéens des filières sanitaires et sociales. » Depuis cinq ans, l'infirmière en gérontologie constate que la situation s'est dégradée autour des personnes âgées. La solidarité a été perturbée par la mise en place du minimum vieillesse, une aide de près de 90 000 francs par mois pour une personne seule, un peu plus de 130 000 francs pour un couple. « *C'est une mesure qui a été mal pensée de mon point de vue. Nous avons prôné plutôt la fourniture de colis alimentaires, d'un matelas par an... Depuis que les services financiers de la Poste ont remplacé le livret A par une carte de retrait, il y a beaucoup de spoliation. L'argent peut être retiré par d'autres personnes. C'est de l'argent public, il est normal que nous demandions des comptes sur l'utilisation de ces sommes.* » Dans certains cas, l'intervention de l'AGTNC (association pour la gestion des tutelles) est sollicitée. « *Mais cela met une année pour que la mesure soit effective...* » L'argent est alors géré par l'agent des tutelles, qui octroie à la personne une petite somme par semaine pour les dépenses courantes et fait lui-même les achats importants.

Des pathologies nombreuses, une prise en charge lourde

En Province nord comme ailleurs, l'espérance de vie progresse. La population vieillit, avec des pathologies plus nombreuses qui entraînent une



prise en charge plus lourde. « Les personnes souffrent souvent de plusieurs pathologies, hypertension, diabète... Les AVC (accidents vasculaires cérébraux) sont de plus en plus nombreux et entraînent des prises en charge compliquées. » Selon l'étude *Bien vieillir en Nouvelle-Calédonie*, près d'une personne sur deux de plus de 60 ans en Nouvelle-Calédonie est en longue maladie. Entre 2010 et 2017, le nombre de personnes de plus de 60 ans atteintes de démence a doublé. Les gens atteints de maladie d'Alzheimer posent problème dans les tribus, constate encore la professionnelle de santé, « surtout ceux qui déambulent... ».

Un déficit de personnel médical et d'assistants sociaux

Florence Esposito s'inquiète du manque de professionnels de santé et de travailleurs sociaux sur le terrain.

Après l'étude sur le « *Bien vieillir en Nouvelle-Calédonie* » et dans l'objectif de créer un réseau, il avait été préconisé de réunir un gériatre, une infirmière référente sur chaque côte et une secrétaire à mi-temps. Cette équipe n'a jamais été mise en place. Le réseau devait s'appuyer sur les assistants sociaux présents en temps normal dans chacun des dispensaires. Mais il n'y a actuellement plus d'assistants sociaux sur la côte Est. A l'hôpital de Poindimié, l'équipe médicale ne compte plus que deux médecins au lieu de quatre habituellement. De ce fait, le service de soins de suite est actuellement fermé. Les effectifs de médecins sont également incomplets dans les dispensaires du Nord. Autant de paramètres qui préoccupent Florence Esposito. Elle-même pourrait envisager de prendre sa retraite prochainement, mais elle craint alors de voir disparaître le réseau *Bien vieillir*. « *S'il n'y a pas de sursaut rapidement, on va vers un problème aigu de prise en charge des personnes âgées dépendantes* »

souligne la professionnelle. La question lui tient réellement à cœur. Accompagner les familles jusqu'à la fin de vie des anciens, dans le respect, c'est ce qui anime l'infirmière. Un travail humainement gratifiant malgré les difficultés. « *On fait vraiment de belles choses. Et les gens nous remercient.* »

Florence Esposito fait partie de ceux qui ont souhaité l'organisation d'une journée de formation sur les soins palliatifs dans le Nord, une première. Cette formation sur la prise en charge de la fin de vie organisée par le « *Réseau de soins palliatifs NC* » s'adresse d'une part aux aidants, aux aides à domicile et aux auxiliaires de santé et d'autre part, dans une autre salle, aux médecins et aux infirmiers, avec une approche plus technique. Avec des thèmes communs comme la sédation et la prise en charge de fin de vie, l'approche psychologique de la fin de vie, les étapes du deuil. Et même la souffrance des soignants... ■

ACHÈTE CORNES DE CERF
Cornes récentes, propres



1000F le kilo

Collecte sur demande dans l'ensemble du pays
Tél. : 90.05.55 kejaon@gmail.com
Kejaon 1 - Ridet n°1 310 788 001

Autre qualité, nous consulter

**Solitude, détresse, souffrance ?
Vous n'êtes plus seul-e**

Parlons-en



SOS écoute
anonyme & gratuit

Un.e professionnel.le à votre disposition 7/7j
du lundi au samedi : de 9 h à 1 h du matin
le dimanche : de 9 h à 13 h et de 17 h à 1 h du matin

Numéro gratuit
05 30 30





Mylenka Oudaré, coordinatrice des auxiliaires de vie et de santé (AVS) et Mélanie Porou, AVS au dispensaire de Poum présentent l'affiche reçue lors de la formation permettant d'initier le dialogue autour de la fin de vie. (© Cécile Thomas)

Accompagner la fin de vie

Comment accompagner au mieux les patients en fin de vie ? Professionnels de santé et aidants ont été conviés à une journée de formation organisée pour la première fois en province Nord par le réseau de soins palliatifs en Nouvelle-Calédonie. Une occasion d'ouvrir le dialogue sur ce sujet délicat.

Créé en 2013, le réseau des soins palliatifs de Nouvelle-Calédonie est une association qui intervient dans l'accompagnement des personnes en fin de vie et fait le lien entre le domicile, les différentes structures hospitalières et les différents professionnels de santé à Nouméa et dans le grand Nouméa. Le réseau contribue également à la formation des personnels de santé sur le sujet et à une information du grand public.

« Les soins palliatifs concernent tous les malades, dès que le diagnostic d'une maladie incurable a été posé. Ils s'adressent aux malades mais aussi aux familles, aux aidants et même aux soignants » explique Chantal Barbe, médecin, ancien responsable de l'équipe mobile des soins palliatifs.

En 1999, la première loi Kouchner

garantissait le droit à l'accès à ces soins qui sont définis comme « des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. » Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Information des patients et consentement aux soins

En 2002, le droit des patients évolue encore avec notamment la prise en charge de la douleur ainsi que l'information et le consentement aux soins. Le patient doit recevoir des informations sur son traitement. Il a la possibilité d'apporter son consentement éclairé, c'est-à-dire d'accepter ou de

refuser des soins dans le cadre d'un traitement médical. De plus, il peut être accompagné d'une personne de confiance qu'il peut désigner librement dans son entourage. Pour cela, le patient doit consigner son choix par écrit. C'est aussi par écrit que le patient peut exprimer sa volonté dans des directives anticipées, en précisant ses souhaits au sujet de l'arrêt ou de la limitation de son traitement. Un modèle est accessible sur Internet qu'il faudra compléter, dater, signer. Ce document devra être confié à une personne de confiance, par exemple à son médecin traitant.

Le fait d'avoir un écrit avec des indications précises s'avère d'une importance cruciale pour les soignants dans le cadre des soins palliatifs. Il les aide à prendre des décisions lorsque le malade ne peut plus exprimer sa volonté.



Durant la journée de formation, Chantal Barbe, médecin, a abordé différents thèmes comme l'approche psychologique de la fin de vie ou encore la sédation. (© Cécile Thomas)



La formation autour des soins palliatifs a offert la possibilité aux aidants de disposer des ressources. Des aidants qui ont un rôle crucial auprès des familles. (© Cécile Thomas)

« Les choix compliqués se décident de façon collégiale en tenant compte de la situation clinique, des données de la loi et d'une vision éthique de la situation » souligne Chantal Barbe.

Échanger

« Avoir un écrit indiquant la volonté de la personne en fin de vie est particulièrement important lorsque celle-ci est hospitalisée à Nouméa loin de sa famille ou en Australie » souligne Florence Esposito, infirmière spécialisée dans le suivi des personnes âgées en Province nord. Celle-ci constate d'ailleurs qu'en Australie, parler de la mort n'est pas tabou comme cela l'est encore ici. « Le sujet est dédramatisé. On s'occupe de l'entourage du malade, des aidants, qui peuvent échanger avec un psychologue. L'équipe médicale discute avec eux. Il est important qu'ils puissent s'exprimer. Souvent, on voit qu'il faut faire le premier pas pour libérer la parole. L'entourage est ensuite très soulagé. »

La prise en charge des personnes en fin de vie a beaucoup évolué analyse encore la professionnelle. « Avant, on ne parlait pas de la mort, de la douleur... Maintenant, cela fait même partie de la formation des jeunes médecins. » L'offre de soins a également progressé. Il est notamment possible de suivre des chimiothérapies dans les hôpitaux du Nord.

Un nombre encore important de personnes décèdent à domicile en Province nord. Mais lorsque la situation devient trop pesante pour la personne ou son entourage, l'hospitalisation reste toujours possible, même s'il n'y a pas de lits dédiés aux soins palliatifs comme au Médipôle. Dans des hôpitaux comme celui de Poindimié, l'ambiance est très familiale du fait qu'une grande partie du personnel est local. « C'est un atout majeur ! » souligne Florence Esposito.

Libérer la parole

Pour cette professionnelle qui souhaitait de longue date la mise en place de cette formation en Province nord, le bilan de cette matinée est très positif. Elle a été organisée un samedi pour être accessible au plus grand nombre d'aidants et de soignants. « Les gens ont beaucoup parlé, se sont beaucoup exprimés ! Il faudrait faire ce genre de formation de façon plus régulière... » Différents aspects du sujet ont été abordés, même le côté financier de la prise en charge avec un contrôleur de la Cafat. La qualité des soins a un prix a-t-il rappelé.

« Grâce à la formation, nous pourrions jouer pleinement notre rôle de personnes-ressources auprès des familles et des partenaires. » souligne Mylenka Oudaré, coordinatrice des auxiliaires de vie et de santé (AVS) dans les dis-

pensaires de la province Nord. Ces professionnels de terrain spécifiques au système de santé du Nord jouent un rôle crucial. « Elles discutent avec les familles. Elles trouvent les personnes sur lesquelles le dispensaire et le réseau va pouvoir s'appuyer. »

Les interventions de la psychologue Fanny Dupont-Sigal, basée à Pouembout et de l'orthophoniste Julie Flamant qui intervient à l'hôpital de Poindimié ont été très appréciées.

Les aides à domicile de l'association Alliage, association représentée par une quinzaine de personnes, ont été particulièrement attentives à toutes les informations sur les « fausses routes », les problèmes de déglutition que connaissent certaines personnes âgées ou certains porteurs de handicap. « Nos bénéficiaires ne sont pas en majorité des personnes en fin de vie » indique Titaïna Tapa, la directrice de la fédération Alliage. « Mais nos aides à domicile ont apprécié les échanges et auraient aimé avoir plus de temps pour évoquer avec les professionnels présents d'autres situations auxquelles elles sont confrontées. »

Cette première formation sur les soins palliatifs dans le Nord pourrait donc être suivie d'autres sessions. Les professionnels et les aidants ont en tous cas exprimé par leur présence le besoin d'échanger et d'être informés autour de ce sujet sensible.

Cécile Thomas



Jérôme Eliet félicite les médaillés de la catégorie poussins. Il fait partie, avec son épouse Margaux, des entraîneurs du club de judo VKP. Ils sont tous deux les chevilles ouvrières de cette manifestation avec Thierry Claverie, entraîneur des adultes et des adolescents.

Judo : un championnat à Kohnê

Le judo-club VKP a accueilli à Kohnê les championnats de Nouvelle-Calédonie poussins, benjamins et l'animation de la ligue mini-poussins le 28 mai, réunissant 8 clubs de tout le pays et quelque 70 participants. Un défi relevé avec succès grâce à l'investissement de nombreux bénévoles. (Photos VKP judo)



Des médailles également pour les mini-poussins !



Cette rencontre a bénéficié du soutien logistique du RSMA et du concours de la commune de Pouembout ainsi que de la Ligue de judo de Nouvelle-Calédonie.

Les récompenses ont été remises par la présidente de la ligue de judo Myriam Beaumont et le colonel Fabien Paul, chef de corps du RSMA.



Médaille d'or et championne de Nouvelle-Calédonie dans la catégorie des - de 36kg, Gwladys Marcilly du club VKP (à gauche), ici lors d'un combat.



Le départ du second raid de la saison a été donné à la tribu de Ceynon à Kaa Wi Paa (Kouaoua) le 18 juin.

La saison des raids a débuté

Après une première édition perturbée par des conditions météorologiques difficiles à Pweevo (Pouébo), la saison des raids se poursuit. La deuxième édition à Kaa Wi Paa (Kouaoua) a été également marquée par la pluie et un parcours glissant... Prochain rendez-vous à Waa Wi Luu le 16 juillet.

(© Waa Wi Lui sports)



Les raids permettent de découvrir de nouveaux paysages.



Après des pluies abondantes, le parcours était plutôt gras... Une partie des membres du club de marche nordique de Waa Wi Luu sports (Houaïlou) avait fait le déplacement. La prochaine édition se déroulera dans leur commune le 16 juillet.



Les mains de Marie

Avoir les mains dans la terre, c'est le plaisir de Marie Makambila qui a fait découvrir le moringa à tout le marché de Koohnê où elle expose régulièrement ses produits : une plante dont les mille vertus sont très prisées dans son pays natal, le Congo Brazzaville. Productrice labellisée bio, ses mains agiles lui permettent également de proposer un service de tresses africaines à domicile. Une façon de diversifier ses activités.

Pour faire du jardin en ce moment, avec les escargots et les limaces qui sont très voraces, il faut être têtue et ne pas baisser les bras ! Marie Makambila en est persuadée et ne ménage pas ses efforts pour faire pousser dans son jardin toutes sortes de plantes potagères. Elle cultive pour la consommation familiale et pour le commerce. Pour la vente, elle se concentre aujourd'hui essentiellement sur la production de moringa, un arbuste facile à cultiver dont on peut manger les feuilles, crues ou sèches en poudre, faire des tisanes... Elle a fait découvrir cette plante aux nombreux bienfaits à tous ceux qui exposent comme elle au marché de Koohnê le mercredi et à ses clients. « *Les gens ne connaissaient pas ! Le moringa fait vraiment du bien et ses effets sont immédiats.* » Tout le monde ou presque a testé la tisane de Marie et a introduit cette plante dans son environnement !

La productrice a aujourd'hui trouvé



Productrice bio à Koohnê, Marie Makambila cultive toutes sortes de plantes potagères dans son jardin.

un débouché à Nouméa pour son moringa, cette plante aux mille vertus, dans une enseigne de produits

bio. Un plus qui vient s'ajouter à toutes les productions de son jardin qui résistent aux ravageurs, papayes, pommes liane, mais aussi sirops, petits plants etc...

Partager ce qu'elle sait et ce qu'elle a, c'est le plaisir de Marie, qui a toujours cultivé depuis son enfance. Elle a même fait des études en agronomie, tout en travaillant la terre pour payer sa scolarité. « *Cela me fait du bien de travailler la terre...* »

Depuis 2018 à Koohnê après avoir vécu plusieurs années à Waa Wi Luu (Houailou), elle a intégré le groupe Bio Calédonia en tant que productrice et a obtenu le label Bio Pasifika. Au sein de l'association, les échanges de boutures, de graines sont nombreux... La productrice apprécie.

La dernière initiative en date est l'installation d'un panneau dans son jardin pour informer les passants du nouveau service de coiffure africaine qu'elle propose à domicile : tresses, rajouts... Une pratique qu'elle a appris auprès de sa sœur coiffeuse. Et une nouvelle corde à son arc que Marie compte bien mettre à profit ! ■

Contact : 54 43 97
Fb : Marie Ndala tresses



Elle s'attache à faire découvrir autour d'elle le moringa, un arbuste qui pousse également dans son pays natal, le Congo Brazzaville. Le moringa est appelé par certains « *arbre de vie* » ou « *arbre aux miracles* »



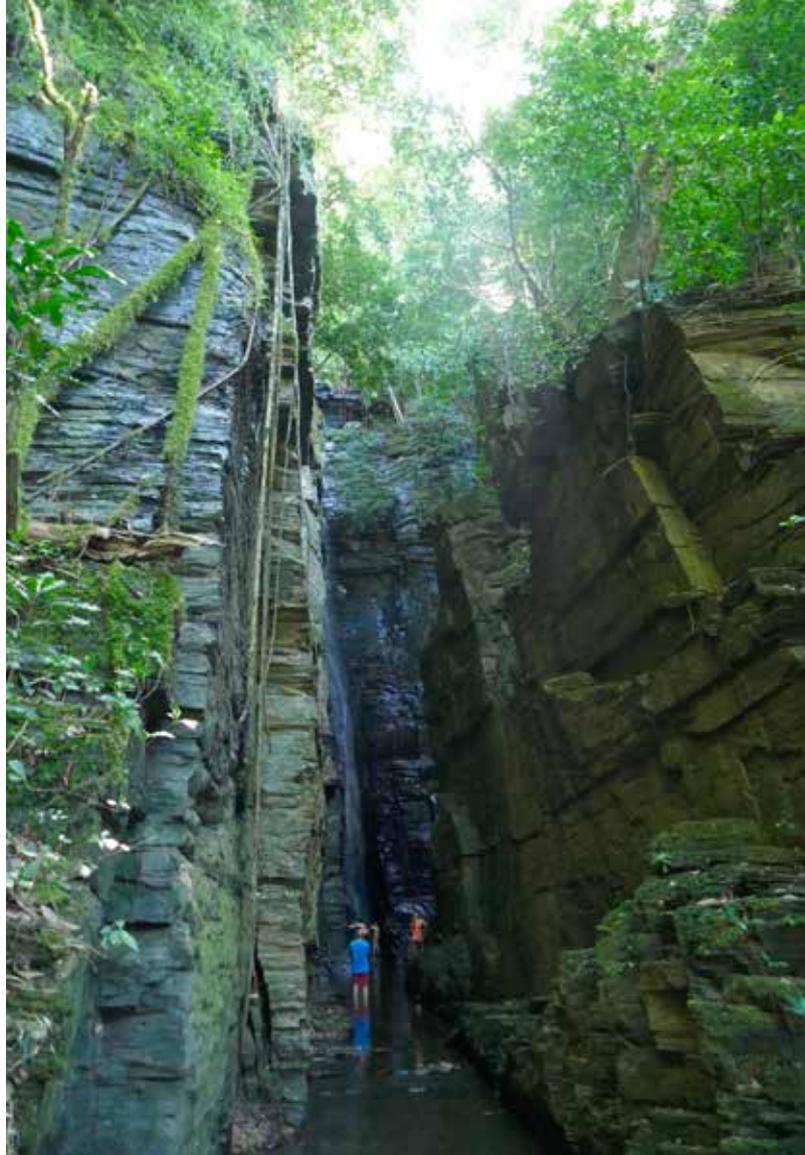
Pour diversifier son activité, Marie propose désormais un service de coiffure à domicile spécialisé dans les tressages, les rajouts... Elle présente quelques modèles sur sa page FB.



A la découverte du « couloir de Tiwaé »

Il est l'une des figures emblématiques des bandes dessinées de promotion réalisées par le GIE Tourisme en province Nord. A la tribu de Tiwaé, Jean Dihan, guide pédestre, emmène les visiteurs à la découverte d'une formation rocheuse étonnante au fond de laquelle coule une cascade : le couloir de Tiwaé. Avec toujours un large sourire...

Le rendez-vous est fixé à la case du sentier du GR à la tribu de Tiwaé. Située au nord du village de Touho, l'accès à la tribu est bien indiqué en bord de route, sur la gauche. Il faut encore suivre pendant une dizaine de minutes une piste qui serpente entre jardins et maisons pour arriver au point de rendez-vous. Toute l'année, la famille de Jean Dihan assure l'accueil des randonneurs qui parcourent le GR. Lui-même fait partie des guides pédestres formés en 2013 par le GIE Tourisme. La balade qu'il propose conduit jusqu'au couloir de Tiwaé. D'une durée d'environ deux heures, elle est accessible avec des enfants et rencontre du succès ! Nous voilà partis ! Appuyé tout au long du parcours sur un bâton de bois, Jean abandonne vite ses claquettes sur le bord de la piste dès qu'il faut s'engager dans le sentier qui grimpe. Les pluies abondantes ont rendu le parcours un peu glissant par endroit mais une corde sécurise les passages les plus raides. La montée est rapide et le spectacle à l'arrivée grandiose ! Les plus téméraires s'engagent au fond du couloir pour goûter l'eau fraîche de la cascade. Jean Dihan se prête avec amusement aux séances de photos-souvenirs. Après le groupe du matin, une autre famille de visiteurs l'attend l'après-midi pour une nouvelle balade à travers la forêt jusqu'au fameux couloir. Jean repart sur les sentiers... ■



Caché dans la forêt au-dessus de la tribu de Tiwaé (Touho), le couloir est un lieu magique à découvrir accompagné du guide Jean Dihan.



Vivez des expériences en Nord !
#SortezDeVotreBulle www.tourismeprovincenord.nc

LE NORD
nouvelle-calédonie



La famille de Jean Dihan assure l'accueil des randonneurs autour de la case. La tribu de Tiwaé est l'une des étapes du GR.

Contacts

Point I mairie de Touho 42 88 07

Jean Dihan 90 37 20

Suzanne Poinine 87 34 22

Jean Dihan se prête volontiers au jeu des photos-souvenirs avec les visiteurs qu'il guide jusqu'au couloir.

Chez Suzanne

Dans la même tribu de Tiwaé, Suzanne Poinine, aidée par sa fille Ruth, accueille chez elle les visiteurs de passage. Elle dispose d'une chambre avec plusieurs matelas et des espaces pour planter la tente. A la demande, elle prépare aussi à manger.



Dire les maux du corps en langue kanak

Quotidiennement, nous faisons appel à la terminologie du corps humain lorsqu'on ressent une douleur quelque part : maux de tête, maux de ventre, douleur au pied, etc. Dans une pareille circonstance, l'expression ainsi formulée en xârâcùù est alors traduite littéralement par « *ma tête me fait mal* » au lieu de j'ai mal à la tête ; ou bien « *mon pied me fait mal* » au lieu de j'ai mal au pied ; etc.

Voici un petit lexique en nââ xârâcùù qui répertorie quelques expressions sur les petits maux liés au corps.

Xârâcùù

Pwéé-nâ paii
Bwaa-nâ paii
Nakwâda-röö cemîâ
Wâ-rö mēgi
Purêxè-rè pürü
Paa-rè paii
Kûû-rî chùù
Kârâmè rè wîrî mîâ
Pââ-ri paii

Mot à mot

Ventre à moi mal
Tête à moi mal
Gorge à toi brûle
Corps à toi chaud
Ongle à lui/elle cassé
Pied à lui/elle mal
Nez à nous bouché
Yeux à vous rouge
Dents à eux mal

Traduction

J'ai mal au ventre
J'ai mal à la tête
Tu as mal à la gorge.
Tu as de la fièvre
Son ongle est cassé
Il ou elle a mal au pied
Nous avons le nez bouché
Vos yeux sont rouges
Ils ont mal aux dents

Pour aller plus loin dans l'apprentissage de la langue, retrouvez ci-dessous deux versions de la comptine « *tête épaulé, genoux et pieds* » en langues xârâcùù et haméa de Couli.

Tête, épaule, genoux et pieds
Genoux et pieds, genoux et pieds
Tête, épaule, genoux et pieds
Ça fait de l'exercice.
Tête, épaule, genoux et pieds
Genoux et pieds, genoux et pieds
Tête, épaule, genoux et pieds
Ça fait de l'exercice.

Bwaaxê mē pa, bwaaxê mē pa
Bwa, puumē, bwaaxê mē pa
È fabē kānyî.

Ô, ûûbê, ôperrôhi, hi

Tête, épaule, genoux et pieds
Genoux et pieds, genoux et pieds
Tête, épaule, genoux et pieds
C'est bon pour mon corps.
Tête, épaule, genoux et pieds
Genoux et pieds, genoux et pieds
Tête, épaule, genoux et pieds
C'est bon pour mon corps.

Ô, ûûbê, ôperrôhi, hi
Nâ haru gi-rö.



Antenne Xârâcùù de l'Académie des Langues Kanak. Les données en haméa de Couli ont été collectées auprès de Monsieur Ely Fochi. Quant au xârâcùù, le lexique du corps humain est extrait du Dictionnaire xârâcùù-français de Moïse-Faurie et Néchéro-Jorédié (1989). 21.

La recette de Marie-Hélène

Tarte meringuée aux agrumes du pays

Ingrédients

Pâte sablée :

- 1 œuf
- 125 g de beurre
- 30 g de poudre d'amandes
- 80 g de sucre glace
- 1 pincée de sel

Crème aux agrumes :

- 1 citron
- 1 orange
- 3 mandarines
- 1 combava
- 70 g de beurre coupé en petits morceaux
- 120 g de sucre
- 4 œufs entiers

Meringue :

- 100 g de sucre et 2 blancs d'œufs



Marie-Hélène, originaire de l'île des Pins, vit à Pouébo depuis une dizaine d'années. Passionnée par la pâtisserie, elle se fait un plaisir de préparer des desserts avec les produits de saison du pays. Cette période de l'année nous fournit de nombreux agrumes qui l'ont inspirée pour nous proposer une tarte meringuée aux agrumes.

Préparation

Pâte sablée :

Coupez le beurre en petits morceaux et laissez-le ramollir, battez l'œuf avec le sucre en poudre, dans un saladier versez la farine et le beurre, mélangez du bout des doigts pour avoir un mélange sableux, faites un puits au centre et versez l'œuf battu, mélangez les éléments, écrasez avec la paume de la main pour donner du corps à la pâte, réunissez la pâte en boule, filmez et laissez reposer 30 mn au réfrigérateur. Étalez la pâte dans un moule et cuire à blanc 15 mn à 200°.

La crème aux agrumes :

Fouettez les œufs et le sucre, réservez.

Dans une casserole, placez les morceaux de beurre ainsi que le jus des mandarines, orange et citron.

Ajoutez le mélange œufs battus et sucre et faire cuire à feu moyen en remuant avec un fouet. Portez à ébullition et laissez la crème épaissir puis arrêtez la cuisson.

Versez la crème sur le fond de tarte et placez-la au réfrigérateur au moins 30 mn.

Confection de la meringue :

Montez les blancs en neige avec la moitié du sucre, une fois les blancs fermes ajouter le reste de sucre et fouettez encore quelques instants. Remplissez une poche à douille ou étalez les blancs afin de décorer la tarte. Placez la tarte sous le grill du four afin de dorer la meringue ou utilisez un chalumeau de cuisine.



OBJET MALÉFIQUE VOUS-SAVEZ-QUI	PATRIMOINE GÉNÉTIQUE LUPIN EN EST UN	ÉTAT PÉTROLIER	RÉFUGIÉ DANS LA FORÊT INTERDITE RISQUA	VAINCU PAR RON EN 1ÈRE ANNÉE										
LE ROUQUIN PIÈCE D'OR		RIVIÈRE À MUNICH												
		RIVAL DE HARRY												
RELATIONS PUBLIQUES DÉLIBÉRENT		CHAMP TOUT RETOURNÉ	VENUE AU MONDE	FOOT À LYON										
				GIGALITRE CHAÎNE DE TÉLÉ MUSICALE							DIEU ÉGYPTIEN CASES ET BULLES	L'AVANT-DERNIER HORCRUXE MDR EN FRANÇAIS	SORTILÈGE IMPAR-DONNABLE	
RAQUETTE DE PELOTE BASQUE MAISON À POUDLARD			PÉRIODE DE CADEAUX	PEUT SE CHANGER EN ANIMAL						ACCESSOIRE DE QUIDDITCH MIROIR MAGIQUE				
												TRANS-GÉNÉRIQUE RELIÈVE DE LA MORT		
VOLE L'IDENTITÉ MAISON À POUDLARD		TEL CROÛTARD	ENGIN VOLANT LE PEUPLE DE ROME								COURT-MÉTRAGE			
				CHALET RUSSE RÉCIPENT								NÉGATION ACTIONNA		
BAIGNÉE DANS L'HUILE	LUMOS ! ATOME CHARGÉ										MULTIPLE DE DEUX AVANT NOUS			
			RAYER DE LA LISTE					DANS LA BASSE-COUR						
DANS LA GAMME TELLE PETUNIA DURSLEY		BRUIT SUPER-SONIQUE POSSESSIF				FILS DE JAMES ET LILY	FLASQUE GÉNIE ORIENTAL							
			HÉSITATION CAMARADE DE TOM SAWYER				PROCHE DU CERF							
ESPIONS RUSSES	PAIN DE HAMBURGER		7 À ROME	POSSESSIF			DÉTESTÉ	NANO-GRAMME	AU LARD, PRÈS DE POUDLARD					
		EN OR AU QUIDDITCH APRÈS LA SIGNATURE				FLEUVE D'EUROPE		CONJONCTION						
L'UN DES MARAU-DEURS RÉVÈLE LES SOUVENIRS					ELLE EST NÉE MOLDUE									
					OPPOSÉ AU YANG			RÈGLE À DESSIN						

Solutions

SOLUTIONS									
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S
A	E	H	H	R	S	S	S	S	S

Appel à projet

Vous avez un projet associatif pour :

Femmes, environnement et développement durable

-  La conservation des forêts
-  La gestion de l'eau
-  L'agriculture
-  La pêche
-  L'horticulture
-  La transition écologique
-  L'économie circulaire

POUR PARTICIPER :

Documents disponibles au service de la Mission de la femme, des communes et des partenaires.

 mission-femme@province-nord.nc
 47.73.37 ou 30.16.48

DÉLAIS POUR RETIRER LES DOSSIERS :
du 16 mai 2022
au 1^{er} août 2022.

 **La mission de la femme**
en Province nord



KONIAMBO NICKEL

TOUS ENSEMBLE,
CONTRIBUONS À ATTEINDRE NOS OBJECTIFS
POUR UNE ENTREPRISE DE CLASSE MONDIALE



CHEZ KONIAMBO NICKEL,
CHAQUE PERSONNE A SON RÔLE
DANS NOTRE SUCCÈS



KONIAMBO



www.koniambonickel.nc